# Le programme d'action

# IX. Les contrats et chartes

La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux, à travers un dispositif contractuel basé sur le volontariat et décliné selon trois modalités :

Les Contrats Natura 2000, établis entre l'Etat et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant-droit, sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires et rémunérées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.

Les **Contrats Natura 2000 Agricoles**, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), outils contractuels pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC via le formulaire S2 jaune et situées dans le site Natura 2000.

La Charte Natura 2000, comprenant des engagements et des recommandations, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

D'autres mesures non contractuelles, bénéficiant d'autres sources de financement, peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de communication, de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de suivi et d'animation.

Les sites Natura 2000 de Fontainebleau sont concernés à la fois par les contrats Natura 2000 forestiers et les contrats ni agricole ni forestier (Ni-Ni). Aucune mesure agro-environnementale n'est proposée.

# IX.1 Articulation avec le DOCOB

Le programme d'actions a été actualisé au regard de l'état des lieux des connaissances scientifiques, des actions mises en place au cours des 5 dernières années et des évolutions juridiques et administratives.

Celui-ci reprend certaines actions du programme établi en 2005, en abandonne certaines ou en ajoute d'autres en fonction des critères énoncés ci-dessus. Une correspondance, présentée dans le tableau ci-dessous, a été réalisée entre le nouveau et l'ancien programme d'actions.

	Actions Docob 2005	Actions actualisées (programme 2014-2016)	Priorité				
	Milieux ouverts à	semi-ouverts secs					
		Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					
n°1	Päturage extensif sur pelouse	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique					
n ~ 13	Engager la régénération de la juniperaie	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					
n°7	Bücheronnage en milieu ouvert - pelouses et landes de type S et D	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Forte				
n°9	Débroussaillage : fauchage mécanique des milieux ouverts mécanisables	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					
n°8	Fauche et débroussaillage manuel en zone non mécanisable - milieux ouverts	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts					
		Griffage de surface ou décapage leger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec					
		Création ou rétablissement de clairières ou de landes	Moyenne				
		Travaux d'aménagement de lisière étagée	Moyernic				
	Milieux ouverts à semi-ouverts humides						
n°4	Débroussaillage, fauchage, bucheronnage, dessouchage sur milieux humides	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage					
		Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					
n°8	Fauche et débroussaillage manuel en zone non mécanisable - milieux ouverts	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Moyenne				
		Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles					
		Restauration et aménagement des annexes hydrauliques					
		Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlevement raisonné des embâcles  Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlevement raisonné des embâcles					
		Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					
n°0	Päturage extensif en zones humides	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Faible				
"7	Casting hadronitary arraying	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	-				
n°2	Gestion hydraulique - marais	Gestion des ouvrages de petite hydraulique					
n°3	Reprofilage - marais	Curages locaux des canaux et fosses dans les zones humides					
		Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la vegétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif ou non	Très faible				
n°5	Réalisation de plates-formes artificielles - zones humides	non reconduite					

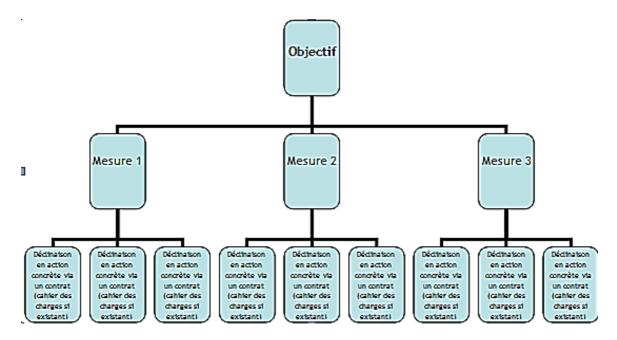
	Actions Docob 2005	Actions actualisées (programme 2014-2016)	Priorité					
	Milieux forestiers secs et humides							
n * 11	Bouquets de vieillissement et de sénescence -augmentation des bois morts	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - sous actions 1 et 2						
		Mise en œuvre de régénérations dirigées	Forte					
		Travaux d'aménagement de lisière étagée						
		Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production						
		Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif						
		Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques	Moyenne					
		Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Faible					
	Milieux cavernicoles							
		Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Forte					
	Milieux aqua	tiques (Mares)						
		Entretien de mares ou d'étangs	Forte					
		Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	10110					
~~~40	Discharge of the state of the same of the	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs						
n°10	Bücheronnage, fauche et débroussaillage manuel - curage - mare	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Moyenne					
		Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles						
		Curage locaux des canaux et fosses dans les zones humides	Très faible					
	Mesures tr	ansversales						
n ~ 14	Garantir une zone de tranquillité aux espèces d'intérêt communautaire	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	Forte					
''	Salaren and zone de tranquiate aux especes a merete communication	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	10.00					
n°6	Bücheronnage des espéces forestières envahissantes dans les peuplements	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Moyenne					
n°12	Limitation des espèces végétales exogènes ou concurrentes (hors habitats forestiers)	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						

# IX.2 Fiches mesures

#### Libellés et contenus des fiches mesures :

Le programme d'actions est basé sur des fiches mesures thématiques qui regroupent les différents contrats envisageables pour répondre à une même problématique. Ces fiches mesures renvoient à des cahiers des charges situés en annexe. Ces derniers sont issus et adaptés des cahiers des charges types décrits dans la circulaire du 27 avril 2012.

L'articulation entre Objectifs, Mesures et Actions, est synthétisée dans le schéma ci-dessous.



Dans un souci de cohérente et de pertinence à l'échelle du massif, l'approche écosystémique est conservée pour la définition des thèmes des mesures. Cette approche consiste à définir les mesures par grand type de milieu, à savoir :

- Milieux ouverts à semi-ouverts secs
- Milieux ouverts à semi-ouverts humides
- Milieux aquatiques
- Milieux forestiers humides et secs
- Milieux cavernicoles

Certaines mesures sont communes à l'ensemble des milieux et font l'objet d'une thématique plus générale intitulé « mesures transversales ».

#### Le niveau de priorité des mesures :

La hiérarchisation proposée est basée sur les facteurs suivants :

- La responsabilité des sites concernant la conservation des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces au niveau régional ;
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat naturel ou l'espèce ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ou le même habitat d'espèces ;
- La facilité de mise en œuvre des actions (possibilités techniques, moyens humains et moyens financiers).

#### Montant des aides :

Les montants des aides accordées pour la signature des différents contrats sont valables à la date de la rédaction de ce document.

Le tableau ci-après synthétise pour chaque thématique, les mesures et les actions à mettre en place.

		Synthèse d	lu contenu (	des fiches mesures	
Grand type de milieu	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Actions	Priorité
		O.1.1. Restaurer et maintenir les habitats ouverts à semi-ouverts dans un bon état de	M.1.1. Favoriser le sylvo-pastoralisme et/ou le pâturage	A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Forte
Milieu ouvert à semi-ouvert sec	O.1. Préserver et restaurer un réseau de milieu ouvert fonctionnel	conservation au sein d'une mosaïque d'habitat diversifiée  O.1.2. Restaurer et maintenir les corridors fonctionnels entre les sites identifiés comme les réservoirs de biodiversité.	M.1.2. Freiner la dynami que na turelle	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  A32308P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec  F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes	Forte
		O.1.3. Favoriser les écotones	M.1.3. Création d'ourlet et de manteau forestier	F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée	Moyenne

	Synthèse du contenu des fiches mesures					
Grand type de milieu Objectifs de développement durable		Objectifs Mesures		Actions	Priorité	
		O.2.1. Mise en place d'un réseau fonctionnel d'une trame de vieux bois	M.2.1. Conservation et développement des arbres mâtures, sénescents et morts	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - sous actions 1 et 2	Forte	
	O.2. Maintenir voire restaurer la naturalité du milieu forestier	O.2.2 Eviter le tassement des sols	M.2.2. Eviter le tassement des sols	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Moyenne	
	imiled forestier	O.2.3. Maintenir dans un bon état de conservation le Dicrane vert	M.2.3. Maintenir dans un bon état de conservation le Dicrane vert	F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques	Moyenne	
Milieu forestier humide et sec		O.3.1. Maintenir et restaurer la	M.3.1. Promouvoir une sylviculture durable et	F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée	Forte	
	0.3. Préserver et restaurer une	matrice forestière en bon état de conservation	respectueuse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Faible	
	trame forestière	O.3.2. Conserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et hivernage des chiroptères	M.3.2. Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux chiroptères	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Forte	

	Synthèse du contenu des fiches mesures					
Grand type de milieu	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Actions	Priorité	
Milieu ouvert à semi- ouvert humide	O.4. Entretenir et restaurer les milieux humides	O.4.1. Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	M.4.1. Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides et gérer les niveaux d'eau	A32311P- Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  A32314P - Restauration des ouvrages de petite hydraulique  A32314R - Gestion des ouvrages de petite hydraulique  A32315P - Restauration et aménagement des annexes	Faible	
		Zones namides	mvedox e eda	hydrauliques  A32312P et R - Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides  F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif ou non	Très faible	

	Synthèse du contenu des fiches mesures				
Grand type de milieu	Objectifs de développemen t durable	Objectifs opérationnels	Mesures	Actions	Priorité
				A32307P - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	Moyenne
				A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
Milieu ouvert à semi-ouvert humide	O.4. Entretenir et restaurer les milieux humides	O.4.2. Maintenir voire restaurer l'état de conservation des milieux humides.	M.4.2. Maintenir voire restaurer une végétation des zones humides favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Moyenne
	communautaire	A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Faible*		
				A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	* Cette mesure est d'ores et déjà mise en place sur le site

	Synthèse du contenu des fiches mesures					
Grand type de milieu Objectifs de développement durable		Objectifs opérationnels	Mesures	Actions	Priorité	
		O.5.1. Localiser et caractériser l'ensemble des mares sur le site	M.5.1. Animation du DOCOB		Moyenne	
	0.5 : Entretien et	O.5.2. Identifier et caractériser le réseau fonctionnel des mares	M.5.2. Maintenir un réseau fonctionnel de mares	A32312P et R - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	Moyenne  Très faible  Forte  Moyenne	
Milieu aquatique	restauration d'un réseau de mare fonctionnel	O.5.3. Maintenir	M.5.3a Entretien et restauration de mares	A32309R - Entretien de mares ou d'étangs F22702 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Forte	
		voire restaurer dans un bon état de conservation les milieux aquatiques	M.5.3b Création et rétablissement de mares	A32309P - Création ou rétablissement de mares ou d'étangs F22702 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Moyenne	
		M.5.3c - Entretien des marais inondés	A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	Moyenne		
Milieux cavernicoles	O.6. Préserver les sites d'hibernation des chiroptères	O.6.1. Limiter la fréquentation dans les sites d'hibernation	M.6.1. Limiter la fréquentation dans les sites d'hibernation	A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Forte	

	Synthèse du contenu des fiches mesures					
Grand type Objectifs de Objectifs		Objectifs opérationnels	Mesures	Actions	Priorité	
	O.7. Maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	0.7.1. Contenir voire éliminer les espèces invasives	O.7.1. Contenir voire éliminer les espèces invasives	F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Moyenne	
Ensemble des milieux	O.9. Favoriser une appropriation	O.9.1. Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses du site		F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt  A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Forte	
	locale du site Natura 2000 et de ses enjeux	O.9.2. Maîtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles		F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Forte	

# IX.3 Fiches actions

IX.3.	1 Milieux ouverts à semi-ouverts secs	109
	Favoriser le sylvo-pastoralisme	109
	Freiner la dynamique naturelle	121
	Création d'ourlets et de manteaux forestiers	131
IX.3.	2 Milieux ouverts à semi-ouverts humides	134
d'ea	Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides et gérer les u	niveaux 134
aux e	Maintenir voire restaurer une végétation des zones humides favorables aux ha espèces d'intérêt communautaire	bitats et 138
IX.3.	3 Milieux forestiers humides et secs	143
	Conservation et développement des arbres matures, sénescents et morts	143
	Eviter le tassement des sols	150
	Maintenir dans un bon état de conservation les populations de Dicrane vert	152
d'int	Promouvoir une sylviculture durable et respectueuse des habitats et des érêt communautaire	espèces 153
chiro	Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favora optères	ibles aux 156
IX.3.	4 Milieux aquatiques	157
	Maintenir un réseau fonctionnel de mares	157
	Création et rétablissement de mares	159
	Entretien de mares	161
	Entretien des marais inondés	163
IX.3.	5 Milieux cavernicoles	165
	Limiter la fréquentation dans les sites d'hibernation des chiroptères	165
IX.3.	6 Les Mesures transversales	167
	Contenir voir éliminer les espèces invasives	167
	Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000	170
	Maîtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles	172

## IX.3.1 Milieux ouverts à semi-ouverts secs

Mesure 1.1	Favoriser le sylvo-pastor	Forte				
Objectif(s) de développement durable						
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul> <li>O.1.1. Restaurer et maintenir les habitats ouverts a semi-ouverts dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitat diversifiée</li> <li>O.1.2. Restaurer et maintenir les corridors fonctionnels entre les sites identifiés comme les réservoirs de biodiversité</li> </ul>					
	Mesure à coordonner	avec:				
<ul> <li>Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, UNICEM, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF,</li> </ul>						
		naturel régional), Conse	il Général 77, DDT,			
		naturel régional), Conse	eil Général 77, DDT, NCFS, ONF, CRPF,			
	Habitats  - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (2330)	naturel régional), Conse UNICEM, DRIEE, FDC 77, O	ell Général 77, DDT, NCFS, ONF, CRPF,			
	Habitats  - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	naturel régional), Conse UNICEM, DRIEE, FDC 77, O Espèc	eil Général 77, DDT, NCFS, ONF, CRPF, ees			
	Habitats  - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (2330)  - Landes sèches européennes (4030)  - Formations à Juniperus communis sur	naturel régional), Conse UNICEM, DRIEE, FDC 77, O	eil Général 77, DDT, NCFS, ONF, CRPF, ees			

	altitude	(Alopecı	ırus pra	atensis,
	Sanguiso	orba officina	lis) (6510)	
-	Pentes	rocheuses	siliceuses	avec

végétation chasmophytique (8220)

l'Europe continentale) (6230)

Pelouses sèches semi-naturelles et

calcaires (Festuco-Brometalia) [\*sites

Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats

siliceux des zones montagnardes (et

des zones submontagnardes de

Pelouses maigres de fauche de basse

d'orchidées remarquables] (6210)

d'embuissonnement

- Bondrée apivore (A072)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Grand murin (1324)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit murin (1307)

943.57 ha

- Murin de Bechstein (1323)
- Vespertilion à oreilles échancrées (1321)

Priorité

#### Localisation - Périmètre d'application préférentiel :

(6120\*)

faciès

Habitats et espèces

concernés :

#### Cartes p.112-115: secteurs prioritaires

Cartes p.116-120 : secteurs secondaires

## Superficie ou linéaire concerné estimé :

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides				
Le pâturage  Objectif: Cette mesure vise à maintenir les habitats des milieux ouverts à semi-ouverts secs de l'annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe I de la Directive oiseaux et de l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore.  Période d'intervention: toute ou partie de l'année selon les objectifs et les milieux visés.	Contrat Natura 2000					
Conseils et précautions à prendre :	non agricole non forestier :					
<ul> <li>Sélectionner des espèces rustiques peu exigeantes d'un point de vue fourrage, qui nécessitent peu d'entretien, et résistantes aux maladies et parasites;</li> <li>Alterner entre ovins, caprins et bovins pour favoriser une mosaïque d'habitats:</li> <li>Etablir un itinéraire de pâturage: intensité (UGB*), temps de séjour, période et fréquence de passage.</li> <li>Deux types de pâturage peuvent être utilisés: le pâturage de courte durée avec un fort UGB et le pâturage permanent avec un faible UGB</li> <li>Conserver des zones de refuge pour les espèces animales et végétales (mise en place d'exclos)</li> <li>Utiliser des barrières perméables à la grande faune</li> <li>Prévoir des chemins carrossables pour apporter de l'eau au bétail</li> <li>Interdire l'apport complémentaire de foin pour éviter tout enrichissement du sol</li> <li>Limiter voire interdire le recours au traitement antiparasitaire</li> <li>Un plan de pâturage devra être <u>élaboré annuellement</u> pour adapter la présence du troupeau en fonction des exigences</li> </ul>	A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique  A32303P- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A32303 R et P	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)				
et des objectifs écologiques de chaque secteur  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	en annexe II page 247					
- *Unité de Gros Bétail (UGB) : Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB. Les équivalences entre animaux sont basées sur leurs besoins alimentaires.						

Durée programm	iée 5 ans						
		alendrier d	e réalisatio	on			
Année 1	Année 2	Anne	ee 3	Anné	e 4	An	inée 5
Identification et diagnostic des secteurs d'intervention		- Ge	Gestion et restauration des milieux				
Indica	teurs d'évaluation		Indicate	urs de suivi (	de la réalisat	ion de	s mesures)
- Etat de con: la Directive - Indices de o surpâturage	ouvrement des ligneux servation des habitats a Habitats, Faune, Flore détérioration localisés , embroussaillement paces ouverts entreter	au titre de : trace de	- S - C - C	urface explo Oates de pâtu	instantané âturage		différentes

#### Détermination des secteurs d'intervention

Deux types de secteurs sont définis: les secteurs prioritaires et secondaires

#### La désignation des secteurs prioritaires se fait sur :

La priorité de l'habitat au regard des Directives Européennes ;

La surface : les parcelles supérieures ou égales à 1 hectare sont sélectionnées ;

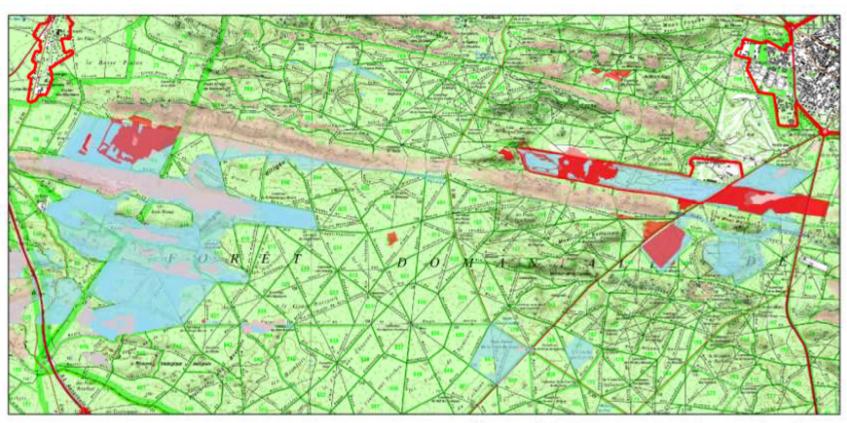
L'entité : l'ensemble des parcelles sélectionnées doit former un ensemble d'habitat sans séparation. La migration des troupeaux sera donc facilitée au cours de l'année.

Les secteurs prioritaires sont cartographiés ci-dessous.

Les <u>secteurs secondaires</u> sont des zones ponctuelles et déconnectées des noyaux identifiés ci-dessus. Toutefois, après la réalisation de travaux de débroussaillage et de bûcheronnage, il est possible d'obtenir des parcelles de plus d'1 hectare et permettre le pâturage.

Le périmètre d'intervention est donné à titre indicatif et peut évoluer en fonction des opportunités et des échanges sur le terrain.

#### Cartographie des secteurs prioritaires



# Légende

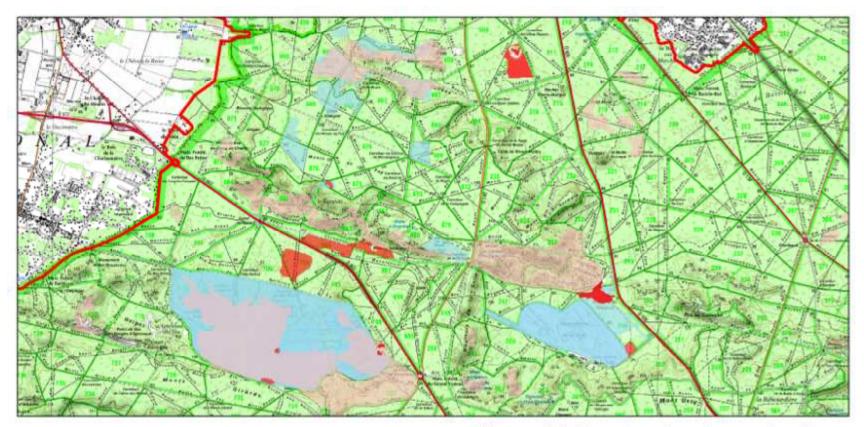
Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

## Habitats naturels ou semi-naturels et habitats d'espèces concernés par la mesure

	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	A warman and an arrange	Secteur 1	Périmètre N2000	% de recouvrement
-		Habitat prioritaire (ha)	162.2	197.0	82.4
	Habitat d'intérêt communautaire	Habitat non prioritaire (ha)	427.4	746.6	57.241
	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire				
	Périmétre des sites Natura 2000				







# Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

#### Habitats naturels ou semi-naturels et habitats d'espèces concernés par la mesure

	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	-
	Habitat d'intérêt communautaire	H
	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire	home
С	Périmétre des sites Natura 2000	

	Secteur 2	Périmètre N2000	% de recouvrement
Habitat prioritaire (ha)	42.9	197.0	21.8
Habitat non prioritaire (ha)	338.8	746.6	45.4







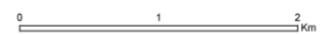
# Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

## Habitats naturels ou semi-naturels et habitats d'espèces concernés par la mesure

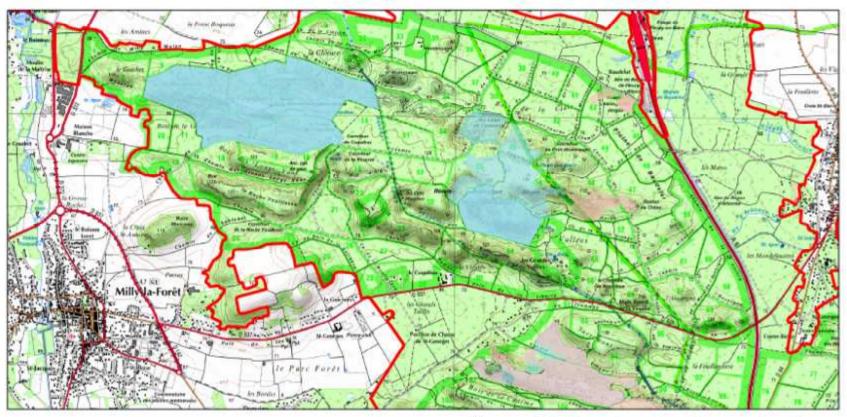
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Habitat d'intérêt communautaire
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Périmétre des sites Natura 2000

	Secteur 3	Périmètre N2000	% de recouvrement
Habitat prioritaire (ha)	8.3	197.0	4.2
Habitat non prioritaire (ha)	243.8	746.6	32.7







Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

### Habitats naturels ou semi-naturels et habitats d'espèces concernés par la mesure

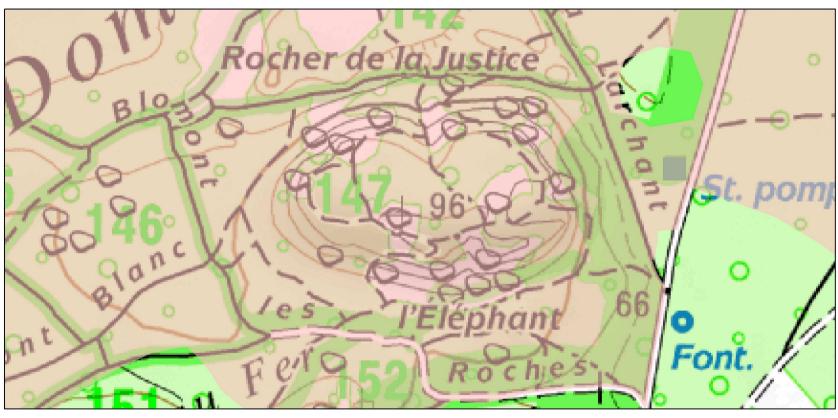
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Habitat d'intérêt communautaire
Habitat d'espèces d'intérêt communautaire
Périmétre des sites Natura 2000

ACCOUNTS FOR SUPPLY OF SUPP	Secteur 4	Périmètre N2000	% de recouvrement
Habitat prioritaire (ha)	0.0	197.0	0.0
Habitat non prioritaire (ha)	71.0	746.6	9.515





#### Cartographie des secteurs secondaires



#### Légende

Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

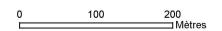
#### Habitats naturels ou semi-naturels et habitats d'espèces concernés par la mesure

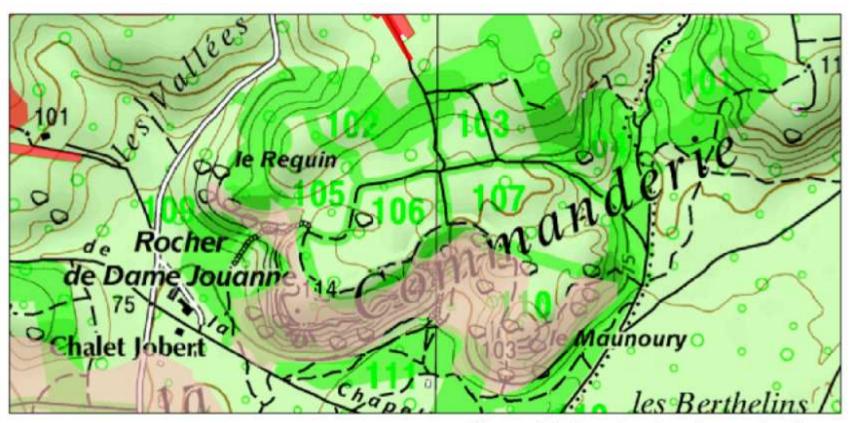
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Habitat d'intérêt communautaire

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Périmétre des sites Natura 2000



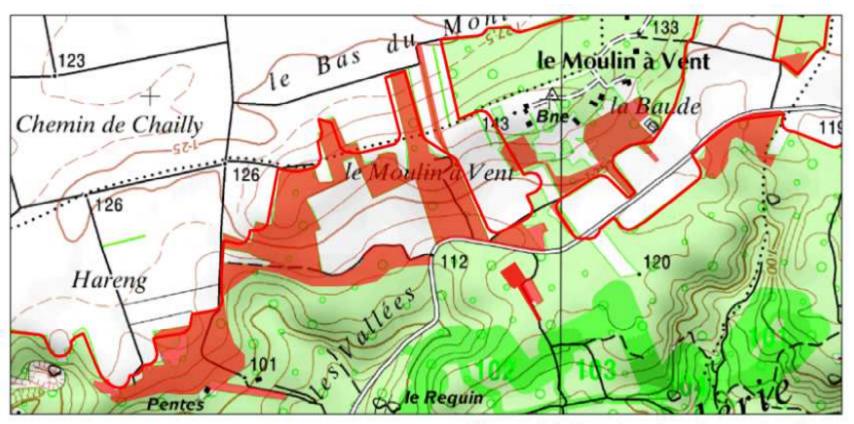


Légende

Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

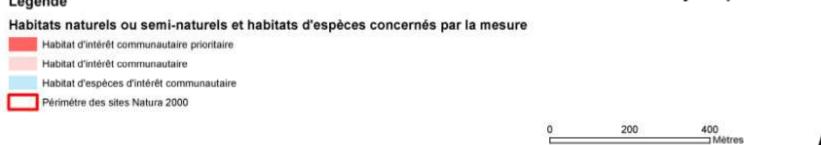


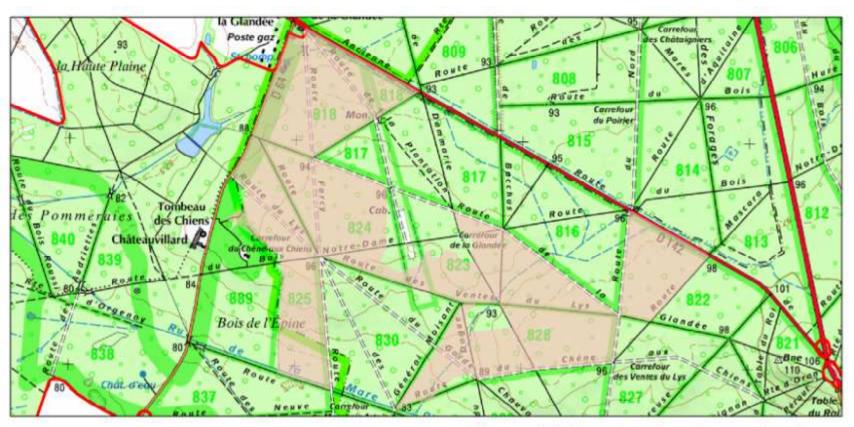




Légende

Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme





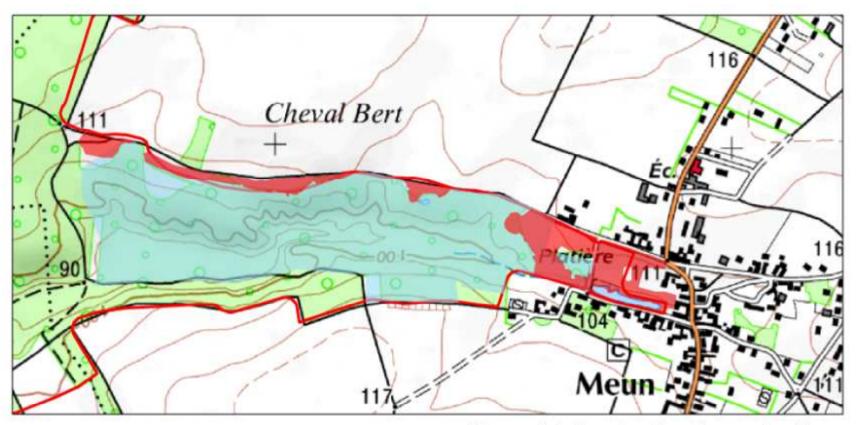
Légende

Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme

360







Légende

Mesure 1.1 Favoriser le sylvo-pastoralisme





	Freiner la dynamique naturelle	Forte à Moyenne	
Objectif(s) de développement durable	- O.1. Préserver et restaurer un réseau de milieu ouvert fon	ctionnel	
Objectif(s) opérationnel(s)	état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats di	<ul> <li>O.1.1. Restaurer et maintenir les habitats ouverts à semi-ouverts dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats diversifiée</li> <li>O.1.2. Restaurer et maintenir les corridors fonctionnels entre les sites identifiés comme les réservoirs de biodiversité</li> </ul>	

#### Mesure à coordonner avec :

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...) et documents de planification (PLU, SCOT...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'étude en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, UNICEM, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF,

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (2330)</li> <li>Landes sèches européennes (4030)</li> <li>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (5130)</li> <li>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi (6110*)</li> <li>Pelouses calcaires de sables xériques (6120*)</li> <li>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] (6210)</li> <li>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes (et des zones maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)</li> <li>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)</li> </ul>	<ul> <li>Alouette lulu (A246)</li> <li>Engoulevent d'Europe (A224)</li> <li>Pie-grièche écorcheur (A338)</li> <li>Fauvette pitchou (A302)</li> <li>Bondrée apivore (A072)</li> <li>Circaète Jean-le-Blanc (A080)</li> <li>Grand murin (1324)</li> <li>Grand rhinolophe (1304)</li> <li>Petit murin (1307)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> <li>Vespertilion à oreilles échancrées (1321)</li> </ul>
Loc	alisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Carte	p.126-130	912.26 ha

Descriptions des opérations possibles et des modalités	de leur mise en œuvr	е
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Débroussaillage : restauration des milieux  Objectif : Cette action vise à éliminer les ligneux qui colonisent les milieux ouverts.  Période d'intervention : le débroussaillage peut se réaliser entre miseptembre et fin mars. La période la plus favorable étant les mois de août et septembre car la végétation est encore « en pleine sève ». La coupe est donc plus efficace.  Conseils et précautions à prendre :  - Prévoir une visite avant les travaux pour vérifier que l'action ne va pas déranger les espèces d'intérêt communautaire - Créer des mosaïques de milieux : conserver des arbres (perchoirs) et des arbustes (producteurs de baies) - Couper les végétaux le plus ras du sol possible Couper les végétaux le plus ras du sol possible Couper les souches à hauteur d'1 mètre si elles sont arrachées au trépied ou tronçonnées - Eviter les coupes en biseau - Eviter d'enrichir le milleu : il est impératif de recourir à l'exportation des rémanents selon divers procédés : - Evacuation et brûlage des branchages sur des braséros sous certaines conditions (cf : circulaire du 18 nov. 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts) Broyage mécanique, compostage ou mise en décharge. Des conventions d'échanges peuvent être signées avec les collectivités ou les mairies afin de récupérer le compostage pour les espaces verts Regrouper les rémanents en tas où il n'y a pas un intérêt floristique ou faunistique Il est important de recourir à une seconde intervention à l'année n+1 pour les recoupes systématiques des repousses. Deux types d'intervention sont possibles : la fauche ou le pâturage Une quantité limitée de bois mort peut être conservée sur le site pour être utilisée comme abris par les mammifères et micromammifères.  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier:  A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)

Descriptions des opérations possibles et des modalités	de leur mise en œuvr	е
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Fauche : entretien des milieux		
Objectif : maintien la diversité biologique des milieux naturels		
<u>Période de réalisation</u> : la fauche peut se réaliser entre le mois d'août et le mois de mars		
<ul> <li>Conseils et précaution à prendre :</li> <li>Prévoir une visite avant les travaux pour vérifier que l'action ne va pas déranger les espèces d'intérêt communautaire</li> <li>Si possible, signaler les espèces végétales patrimoniales par de la rubalise</li> <li>Exécuter une fauche centrifuge : les insectes seront repoussés vers les zones périphériques</li> <li>Faucher par temps chaud : les insectes conserveront une mobilité leur permettant de fuir devant la machine</li> <li>Maintenir des zones refuge en périphérie</li> <li>Eviter de faucher la totalité de la surface en une seule fois : fractionner l'intervention dans le temps et dans l'espace</li> <li>Conserver des mosaïques d'habitats</li> <li>Evacuer les produits de fauche soit en périphérie du site sur des zones à faible enjeu</li> <li>Une convention d'échange peut être passée avec des agriculteurs pour faire du foin</li> <li>Conserver les produits de fauche pendant trois jours sur le site afin que les espèces prises au piège puissent se disperser.</li> <li>Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux</li> </ul>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier:  A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A 32304R en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)
Objectif: Cette action vise à maintenir des communautés végétales pionnières. Deux techniques sont possibles, à savoir, le décapage qui permet de retirer la couche superficielle du sol pour remettre à nue la banque de graine, ou le griffage qui brise la couche dure de surface et remobiliser le substrat. L'eau s'infiltre dans le sol meuble et les graines germent plus facilement.  Période d'intervention: en période automnale ou hivernale  Conseils et précautions à prendre:  Réaliser des zones tests au préalable pour confirmer l'efficacité de l'action (environ 1 m²)  Piqueter le ou les secteurs d'intervention  Ne pas réaliser l'opération à proximité d'espèce exotique envahissante.  Utilisation d'une pelle à bras (godet de curage dans dent)  Conserver les rémanents pendant trois jours sur le site afin que les espèces prises au piège puissent se disperser  Exporter ensuite les rémanents ou régaler sur des zones sans intérêt patrimonial.  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier:  A32308P - Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A 32308P en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)

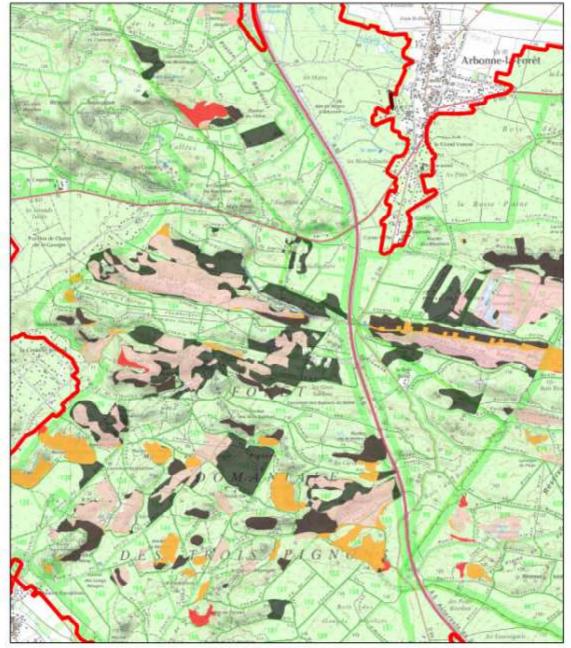
Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides		
Création ou rétablissement de clairières ou de landes  Objectif: La création de clairières ou de landes participe à la fonctionnalité du réseau écologique des milieux ouverts à semiouverts.				
<ul> <li><u>Conseils et précautions à prendre :</u> <ul> <li>Prévoir une visite avant les travaux pour vérifier que l'action ne va pas déranger les espèces d'intérêt communautaire</li> <li>Créer des mosaïques de milieux : conserver des arbres (perchoirs) et des arbustes (producteurs de baies)</li> <li>Couper les végétaux le plus ras du sol possible.</li> <li>Couper les souches à hauteur d'1 mètre si elles sont arrachées au trépied ou tronçonnées</li> <li>Eviter les coupes en biseau</li> <li>Eviter d'enrichir le milieu : il est impératif de recourir à l'exportation des rémanents selon divers procédés :</li> <li>Evacuation et brûlage des branchages sur des braséros sous certaines conditions (cf : circulaire du 18 nov. 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).</li> <li>Broyage mécanique, compostage ou mise en décharge. Des conventions d'échanges peuvent être signées avec les collectivités ou les mairies afin de récupérer le compostage pour les espaces verts.</li> <li>Regrouper les rémanents en tas où il n'y a pas un intérêt floristique ou faunistique.</li> <li>Il est important de recourir à une seconde intervention à l'année n+1 pour les recoupes systématiques des repousses. Deux types d'intervention sont possibles : la fauche ou le pâturage.</li> <li>Une quantité limitée de bois mort peut être conservée sur le</li> </ul> </li> </ul>	Contrat Natura 2000 forestier:  F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure F22701	Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 2 000 €/ha si le bois n'est pas exporté, 4 000 €/ha si le bois		
site pour être utilisée comme abris par les mammifères et micromammifères.  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	en annexe I page 221	est exporté.		

Durée programmée 5 ans					
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Anne	ee 3	Année 4	Année 5
Identification et diagnostic des secteurs d'intervention					
Indicateurs d'évaluation Indicateurs de suivi (de la réalisation des mesures)			sation des mesures)		
- Localisation	des parcelles contracti	ualisées	- S	urface contractualisée	
- Surface des milieux ré-ouverts		- N	lombre de contrats sign	és	
- Evolution de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire					

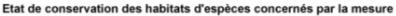
#### Détermination des secteurs d'intervention

La détermination des secteurs d'intervention a été faite à partir des habitats d'espèces. Les secteurs sont sélectionnés au sein des habitats dont l'état de conservation a été jugé moyen, mauvais et très mauvais.

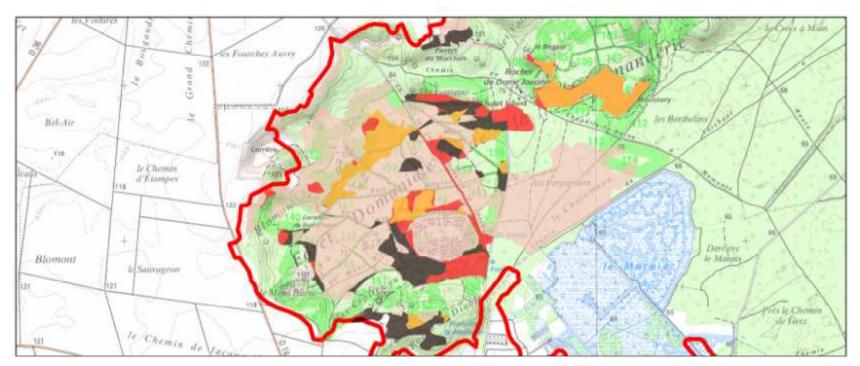
L'absence de données complètes sur le massif sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels ou semi-naturels ne permet pas d'avoir une vision globale des secteurs d'intervention. Il sera impératif que la structure animatrice accède à l'avenir à ces données afin de compléter ou de modifier les secteurs d'intervention.



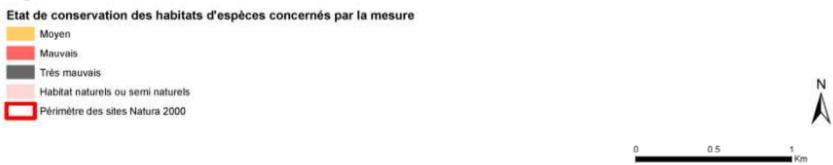
Mesure 1.2 Freiner la dynamique naturelle

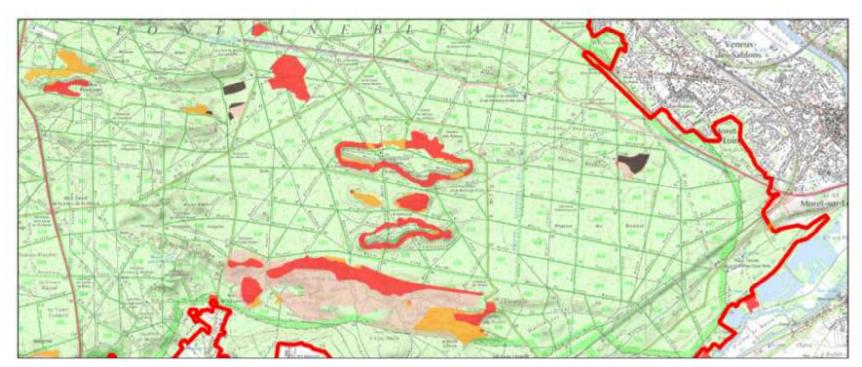






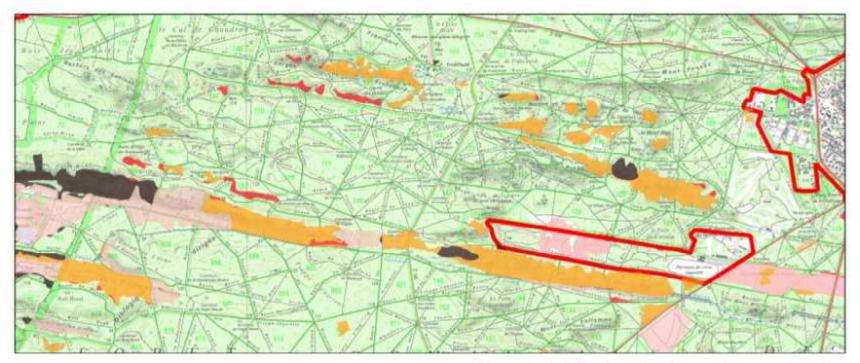
Mesure 1.2 Freiner la dynamique naturelle





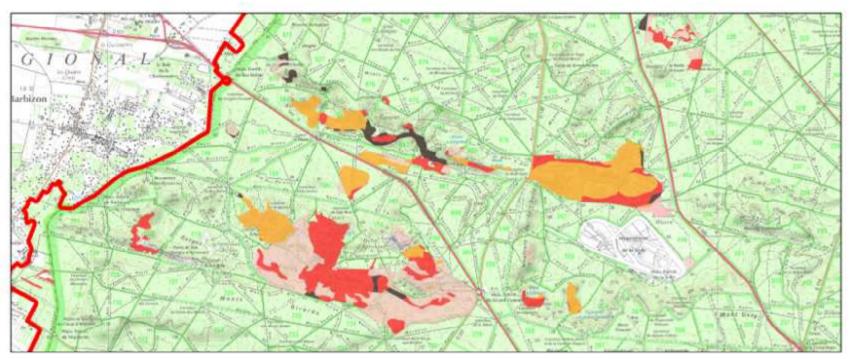
Mesure 1.2 Freiner la dynamique naturelle



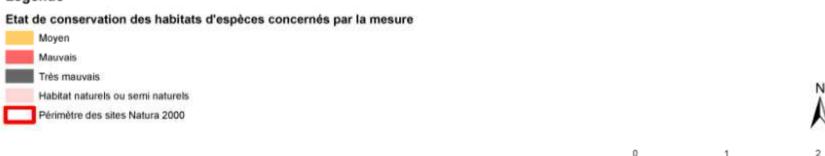


Mesure 1.2 Freiner la dynamique naturelle





Mesure 1.2 Freiner la dynamique naturelle



Mesure 1.3	Création d'ourlets et de manteaux forestiers	Priorité <b>Moyenne</b>
Objectif(s) de développement durable	- O.1. Préserver et restaurer un réseau de milieux ouverts fonctionnels	
Objectif(s) opérationnel(s)	- 0.1.3. Favoriser les écotones	

#### Mesure à coordonner avec :

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF,

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (2330)</li> <li>Landes sèches européennes (4030)</li> <li>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (5130)</li> <li>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi (6110*)</li> <li>Pelouses calcaires de sables xériques (6120*)</li> <li>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] (6210)</li> <li>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230)</li> <li>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)</li> </ul>	- Alouette Iulu (A246) - Engoulevent d'Europe (A224) - Pie grièche écorcheur (A338) - Fauvette pitchou (A302) - Bondrée apivore (A072) - Circaète Jean-le-Blanc (A080) - Grand murin (1324) - Grand rhinolophe (1304) - Petit murin (1307) - Vespertillion à oreilles échancrées (1321) - Murin de Bechstein (1323) - Lucane cerf-volant (1083)
Localisation - Périmétre d'application :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
<ul> <li>Linéaires de chemins</li> <li>Parcelles concernées par des coupes forestières (cf. nouvel aménagement forestier)</li> </ul>		-

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise en œuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Travaux d'aménagement de lisière étagée		
Objectifs: l'amélioration des lisières existantes (bord de pistes et de clairières, lisières externes des massifs et internes face à des enclaves non boisées) par l'aménagement de lisières étagées dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.		
La lisière, zone transitoire entre forêt et milieu ouvert, joue un rôle important en matière de biodiversité : refuge, lieu de reproduction et zone de nourrissage d'une faune nombreuse et variée (oiseaux, chauvessouris et autres petits mammifères - belettes, hérissons, renards - reptiles, papillons et autres insectes - abeilles, sauterelles), les lisières sont des écotones, à la frontière d'habitats différents, ainsi que des trames vertes pour les espèces inféodées aux zones ouvertes arborées (haies, bosquets, vergers). Elles permettent aussi de protéger les peuplements contre le vent, si elles sont perméables, progressives et étagées, et contre le soleil et le gel. Elles constituent enfin un refuge pour les essences pionnières et post pionnières utiles à la recolonisation des surfaces détruites.	Contrat Natura 2000 forestier F22717- Travaux d'aménagement de lisière étagée Pour plus de	Contrat Natura 2000 forestier Maximum 3 000 €/ha pour la 1ère
<u>Conseils et précautions à prendre</u> :  - Pour être favorable, la lisière doit adopter une structure irrégulière, composée de plusieurs zones où peuvent se développer différentes strates végétales :	détails, se référer au cahier des charges type de la mesure F22717 en	intervention et 1 500 €/ha pour l'entretien
<ul> <li>o un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières</li> <li>o un cordon de buissons</li> <li>o un ourlet herbeux.</li> </ul>	annexe I page 221	
<ul> <li>Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier.</li> <li>Idéalement, cette structure doit être aussi irrégulière par bouquets dans sa longueur afin de ménager à la fois des zones dégagées et des endroits comportant des arbres plus âgés.</li> <li>La lisière doit présenter également un caractère sinueux, qui permet une bonne mosaïque ou imbrication d'ourlets herbeux, de fruticées et de manteaux forestiers.</li> <li>La largeur minimale de la bande buissonnante et du manteau forestier à traiter est de 20 m pour une lisière de massif forestier et de 12 m pour un cordon boisé ou un rideau-abri.</li> <li>Ourlet herbacé : il doit être large d'au moins 3 mètres, riche en espèces (herbes et graminées indigènes) et exploité de manière extensive</li> <li>Ceinture buissonnante : elle doit être large d'au moins 5 mètres et riche en espèces indigènes à épines, fleurs et baies</li> <li>Manteau forestier : il doit être large d'au moins 15 mètres et présenter une grande variété d'essences indigènes de lumière, Un panel élargi de classes d'âge doit être présent Petites structures : une multitude de petites structures différentes (bois mort en troncs et amas de branches, des tas de pierres et/ou d'herbe) Il faut veiller à son hétérogénéité garante de sa diversité en favorisant la présence d'un maximum d'espèces naturelles et en particulier d'espèces florifères et fructifères.</li> </ul>		

Descr	iptions des opérations possibles	et des modalités de	e leur mise en œuv	re
	cription des opérations possible		Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Objectif: La créatifonctionnalité du réservention de la créatifonctionnalité du réservention de la créatifonctionnalité du réservention de la création de la création de la création de la creation de la création de la	ns à prendre: visite avant les travaux pour vérif ger les espèces d'intérêt communa posaïques de milieux: conserver de tes (producteurs de baies) égétaux le plus ras du sol possible. puches à hauteur d'1 mètre si elle onçonnées upes en biseau richir le milieu: il est impéra i des rémanents selon divers procé et brûlage des branchages sur inditions (cf: circulaire du 18 no indu brûlage à l'air libre des déche canique, compostage ou mise d canique, compostage ou mise d d'échanges peuvent être s ou les mairies afin de récupérer le verts. es rémanents en tas où il n'y u faunistique. ant de recourir à une seconde inte s recoupes systématiques des rep in sont possibles: la fauche ou le p é limitée de bois mort peut être ce utilisée comme abris par les fères.  serné par cette action devra faire travaux	s participe à la s à semi-ouverts.  Ger que l'action ne utaire s arbres (perchoirs)  s sont arrachées au tif de recourir à dés : des braséros sous v. 2011 relative à ets verts). En décharge. Des ignées avec les e compostage pour a pas un intérêt ervention à l'année ousses. Deux types âturage. Onservée sur le site mammifères et	Contrat Natura 2000 forestier:  F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure F22701 en annexe I page 221	Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 2 000 €/ha si le bois n'est pas exporté, 4 000 €/ha si le bois est exporté.
		de réalisation		
Année 1			Année 4	Année 5
Identification et diagnostic des secteurs d'intervention		on et restauration d	I	
Indicat	eurs d'évaluation	Indicateurs de s	uivi (de la réalisati	on des mesures)
- Linéaires de: - Evolution d	des parcelles contractualisées s milieux ré-ouverts e l'état de conservation des et des habitats d'intérêt iire		et surface contract de contrats signés	ualisée

# IX.3.2 Milieux ouverts à semi-ouverts humides

Mesure 4.1	Assurer le bon f hydraulique des zones hu les niveaux d'eau		Faible à très faible
Objectif(s) de développement durable Objectif(s) opérationnel(s)	- 0.4.1. Preserver voire amelior		drologique des zones
	Mesure à coordonner	avec:	
- Partenai Seine-et (Commur	e des politiques d'aménagement du territoire res techniques : propriétaires fonciers, associ Marne Environnement, bureaux d'étude nautés de communes, communes et Parc peurs et porteurs de projets d'aménagements,	ations de protection de l'e s en environnement, naturel régional), Conse	environnement, ANVL, collectivités locales il Général 77, DDT,
Habitats et espèces concernés :	- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (7210) - Tourbières hautes actives (7110) - Tourbières basses alcalines (7230)	- Busard des rose - Butor étoilé (A0 - Martin pêcheur - Sterne pierregai	eur (A094) 023) 022) aux (A081) 21) d'Europe (A229) rin (A195) échancrées (1321) 24) ne (1304) urope (1308) ein (1323) 7)
Localisation -	Périmètre d'application préférentiel :	Superficie ou linéaire	concerné estimé :
	e Baudelut e Larchant e Sorques		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise en œuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Restauration et restauration des ripisylves, de la		
végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	
Objectif: la restauration des ripisylves permet de diversifier les zones aquatiques et terrestres, préserver les berges fragiles contre l'érosion, et améliorer la qualité de l'eau.	A32311P- Restauration de	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier
L'éclairement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats :  - Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;  - La ripisylve comprend des habitats d'intérêt communautaire associés comme la mégaphorbiaie ;  - La ripisylve, les digues et les levées constituent des corridors écologiques, éléments visés par la Directive Habitats.  Ces actions devront être menées sur les linéaires dont la qualité des berges est jugée « mauvaise » à « très mauvaise ».  Plusieurs types d'intervention peuvent être jugés nécessaires :	ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  A32311R-Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)
<ul> <li>Abattage et élagage d'arbres (peupliers ou résineux)</li> <li>Enlèvement d'arbres tombés dans le cours d'eau et gênant l'écoulement des eaux</li> <li>Préservation des embâcles dans la mesure du possible</li> <li>Plantation d'essences autochtones pour reconstituer une ripisylve</li> <li>Coupe en Têtard (Saules, Aulnes, Frênes)</li> <li>Création de petites trouées espacées (+/-20m)</li> <li>Période d'intervention: pendant la période de repos végétatif c'est-à-dire de la mi-octobre à la mi-avril</li> <li>Conseils et précaution à prendre:         <ul> <li>Avant tout travaux, il est important de bien connaître le fonctionnement du cours d'eau (usages, dynamique)</li> <li>Réaliser un diagnostic de l'état des cours d'eau et des berges</li> <li>Segmenter les actions par tronçon homogène</li> <li>S'assurer de la compatibilité du projet avec les activités et usages sur les rives (fédération de pêche, propriétaires,)</li> <li>Ponctuellement, les rémanents peuvent être laissés sur place pour profiter à la faune.</li> <li>Maintenir des tronçons boisés non entretenus bénéfique à la biodiversité</li> <li>Les coupes doivent être nettes, franches et légèrement obliques pour favoriser l'évacuation de l'eau.</li> <li>Les plantations doivent se faire sur les zones linéaires et à l'intérieur des virages.</li> <li>Eviter de positionner les trouées en vis-à-vis l'une de l'autre</li> <li>Conserver une alternance d'ombre et de lumière (mise en lumière au niveau des rapides et des seuils et un ombrage au niveau des zones plus calmes et des mouilles)</li> <li>Utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés</li> </ul> </li> <li>Nota bene: Les opérations de gestion sous soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau</li> </ul>	Contrat Natura forestier  F22706 et R Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type des mesures A 32311R et P en annexe II page 247 et F22706 et R en annexe I page 221	Contrat Natura forestier Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec les plafonds suivants: - 5 000 € HT/ha de ripisyle pour tous les travaux sylvicoles (y compris brûlage, exportation, plantations); le plafond est majoré de 25% si une opération de débardage est nécessaire,

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise enœuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques  Objectif: Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui prennent diverses appellations locales (boires, noues, adoux, lônes, giessens,) qui héberge des habitats ou des espèces concernés par la mesure. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.  Période d'intervention: période hivernale et automnale	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32315P -	aides
<ul> <li>Conseils et précaution à prendre:</li> <li>En concertation avec les services de la DDT, la structure animatrice participera activement au choix des zones à restaurer ou à entretenir en priorité. On veillera à maintenir une certaine hétérogénéité dans la restauration de ces annexes. Visite de terrain de l'expert et/ou de la structure animatrice;</li> <li>Rédaction d'un document de quelques pages qui se voudra pragmatique et qui pourra être directement exploitable par le chef de chantier sur le terrain. En cas d'urgence, il se réduira à une fiche et une cartographie à joindre à la description des travaux.</li> <li>Les travaux de restauration sont lourds et nécessitent une étude préliminaire fine de faisabilité (suivi des niveaux d'eau, étude de la qualité de l'eau, du niveau topographique par rapport au fleuve). Celle-ci aboutira à la définition des travaux à réaliser.</li> <li>Utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés.</li> </ul>	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A 32315P en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)
Restauration et gestion des ouvrages de petit hydraulique Objectif: les ouvrages permettent d'influencer les fluctuations des niveaux d'eau essentielles au maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.  Période d'intervention: septembre à janvier  Conseils et précaution à prendre:  Réaliser un diagnostic complet du fonctionnement hydraulique du secteur concerné Avoir une connaissance fine des milieux présents, des niveaux d'eau et des exigences des espèces  Examiner l'état des ouvrages existants Prendre connaissance des incidences des ouvrages sur les continuités écologiques Clarifier le cadre juridique et réglementaire : existence légale des ouvrages etc	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32314P - Restauration des ouvrages de petite hydraulique  A32314R Gestion des ouvrages de petite hydraulique  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A32314P et R en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise enœuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides  Objectif: L'objectif du curage est de rajeunir des milieux confinés, de permette d'initier un nouveau cycle de développement biologique et de retrouver la capacité hydraulique du réseau. Il s'agit ainsi d'éviter le comblement des marais et donc de maintenir ou de restaurer leurs fonctionnalités écologiques et hydrologiques (rôle de tampons et filtres)  Période d'intervention: Octobre à janvier  Conseils et précaution à prendre:  - Eviter le « curage à blanc », c'est-à-dire le reprofilage des berges	Contrat Natura 2000 non agricole non for estier  A32312P et R - Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)
et le décapage des végétaux  - Enlever les sédiments par tronçon en étalant le travail sur plusieurs mois ou année pour permettre la recolonisation par la végétation de la partie mis à nue  - Ne pas surcreuser afin de respecter le calibre des fossés  - Réensemencer la couche superficielle du fond du fossé en réétalant les premiers centimètres de vase extraite qui contient les graines, les boutures et la microfaune  Nota bene : Les opérations de gestion sous soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure A 32312P et R en annexe II page 247	instruc teur)

Durée programm	née 5 ans				
		alendrier de	réalisatio	n	
Année 1	Année 2	Année	3	Année 4	Année 5
Diagnostic et sélection des secteurs				e de la mesure	
Indicat	teurs d'évaluation		Indicateu	ırs de suivi (de la réali	sation des mesures)
espèces communauta	de l'état de conserv et des habitas aire u niveau de la nappe	vation des d'intérêt	- N - ne	ombre de contrats sign ombre d'annexes hydra ombre d'ouvrages de ré 'eau mis en place	uliques restaurées

Mesure 4.2	Maintenir voire restaurer une végétation des zones humides favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire	Moyenne à faible
Objectif(s) de développement durable	- 0.4 entretenir et restaurer les milieux humides	
Objectif(s) opérationnel(s)	- 0.4.2. Maintenir voire restaurer l'état de conservation des	s milieux humides

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix (4010)</li> <li>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)</li> <li>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae) (6410)</li> <li>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae (7210)</li> <li>Tourbières hautes actives (7110)</li> <li>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (8230)</li> </ul>	<ul> <li>Balbuzard pëcheur (A094)</li> <li>Bihoreau gris (A023)</li> <li>Blongios nain (A022)</li> <li>Busard des roseaux (A081)</li> <li>Butor étoilé (A021)</li> <li>Martin pêcheur d'Europe (A229)</li> <li>Sterne pierregarin (A195)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Barbastelle d'Europe (1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Triton crêté (1166)</li> </ul>
Localisatio	on - Périmètre d'application préférentiel :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
	de Baudelut	
	de Larchant	
	de Sorques	
	uellement en forêt domaniale de Fontainebleau habitats du 4010 et 8230 sont présents	

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	e leur mise en œuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Décapage ou étrépage : Restauration des milieux  Objectif : Cette action vise à maintenir des communautés végétales pionnères. Deux techniques sont possibles, à savoir, l'étrépage qui vise à décaisser et exporter le sur sol sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, ou le décapage qui consiste en un retrait d'une forte proportion de la couche organique avec un creusement jusqu'à l'approche des horizons minéraux du sol  Période d'intervention : avant le printemps ou août à septembre  Conseils et précautions à prendre :  Délimiter des zones d'intervention comprise entre 10 et 100 m²  Localiser les zones dans une mosaïque de milieux pour favoriser une plus grande diversité  Baliser le ou les secteurs d'intervention  Ne pas réaliser l'opération à proximité d'espèce exotique envahissante  La forme et la profondeur des placettes seront déterminées par la position de la nappe et ses variations, par la profondeur à laquelle se situent les banques de graines  Le décapage devra être réalisé autant que possible en pente douce ou en palier pour que les surfaces soient inondées en hiver et temporairement exondées en été  Utilisation d'engins munis de pneu basse pression ou chenillés  Conserver les rémanents pendant trois jours sur le site afin que les espèces prises au piège puissent se disperser  Exporter ensuite les rémanents ou régaler sur des zones sans intérêt patrimonial  Nota bene : Les opérations de gestion sous soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau  Chaque secteur concerné par ces actions de restauration et d'entretien devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32307P-Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges ty pe de la mesure A 32307P en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise enœuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
	Modalité de	Montant des
	d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type des mesures A 32301P et A 32305R en annexe II page 247	montant du devis retenu par le service instructeur)

Description des opérations possibles  Fauche: entretien de milieu  Objectif: maintien de la diversité biologique des milieux naturels  Période de réalisation: la fauche peut se réaliser entre le mois d'août et le mois de mars  Conseils et précaution à prendre:  Prévoir une visite avant les travaux pour vérifier que l'action ne va pas déranger les espèces d'intérêt communautaire Si possible, signaler les espèces végétales d'intérêt patrimonial par un balisage Exécuter une fauche centrifuge: les insectes seront repoussés vers les zones périphériques Faucher par temps chaud: les insectes conserveront une mobilité pour fuir devant la machine Maintenir des zones refuge en périphérie des zones d'intervention dans le temps et dans l'espace Conserver des mosaïques d'habitat Evacuer les produits de fauche en périphérie du site Des conventions d'échanges peuvent être mises en place avec les  Modalité de mise en œuvre  Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32304R- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  Pacture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)  Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)
Objectif: maintien de la diversité biologique des milieux naturels  Période de réalisation: la fauche peut se réaliser entre le mois d'août et le mois de mars  Conseils et précaution à prendre:  Prévoir une visite avant les travaux pour vérifier que l'action ne va pas déranger les espèces d'intérêt communautaire Si possible, signaler les espèces végétales d'intérêt patrimonial par un balisage Exécuter une fauche centrifuge: les insectes seront repoussés vers les zones périphériques Exécuter une fauche centrifuge: les insectes seront repoussés vers les zones périphériques Faucher par temps chaud: les insectes conserveront une mobilité pour fuir devant la machine Maintenir des zones refuge en périphérie des zones d'intervention Eviter de faucher la totalité de la surface: fractionner l'intervention dans le temps et dans l'espace Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32304R- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  Pour plus de détails, se référer au c ahier des charges type de la mesure A32304R en annexe II page 247
agriculteurs pour récupérer le foin - Conserver les produits de fauche pendant trois jours sur le site afin que les espèces prises au piège puissent évacuer.

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides		
Pâturage  Objectif: Cette mesure vise à maintenir les habitats des milieux ouverts de l'annexe I de la Directive Habitat, Faune, Flore ainsi que les habitats d'espèce de l'annexe I de la Directive oiseaux et de l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore.  Période d'intervention: toute ou partie de l'année selon les objectifs et les milieux visés.  Conseils et précautions à prendre:  - Sélectionner des espèces rustiques peu exigeantes d'un point de vue fourrage, qui nécessitent peu d'entretien et résistantes aux maladies et parasites - Alterner entre ovins, caprins et bovins pour favoriser une mosaïque d'habitats - Etablir un itinéraire de pâturage: intensité (UGB), temps de séjour, période et fréquence de passage Deux types de pâturage peuvent être utilisés: le pâturage de courte durée avec un fort UGB et le pâturage permanent avec un faible UGB - Conserver des zones de refuge pour les espèces animales et végétales (mise ne place d'exclos) - Utiliser des barrières perméables à la grande faune - Prévoir des chemins carrossables pour apporter de l'eau au bétail - Interdire l'apport complémentaire de foin pour éviter tout enrichissement du sol - Limiter voire interdire le recours au traitement antiparasitaire - Un plan de pâturage devra être élaboré annuellement pour adapter au mieux la présence du troupeau en fonction des exigences et des objectifs écologiques de chaque secteur  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux  *Unité de Gros Bétail (UGB): Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB. Les équivalences entre animaux sont basées sur leurs besoins alimentaires.	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32303P- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type des mesures A32303R en annexe II page 247	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)		

Durée programm	ée 5 ans					
	Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Anne	ėe 3	Année 4	Année 5	
Sélection des secteurs d'intervention	- Mise en place de la mesure					
Indicat	eurs d'évaluation		Indicateu	ırs de suivi (de la réa	lisation des mesures)	
- Etat de cons la Directive - Indices de c surpâturage	ouvrement des ligneux servation des habitats a habitat, Faune, Flore létérioration localisés embroussaillement paces ouverts entreten	au titre de : trace de	- S - D - C	lombre de contrats sig urfaces exploitées par lates de pâturages l'hargement instanta ériodes de pâturage ieux d'abreuvage	les animaux	

# IX.3.3 Milieux forestiers humides et secs

- Carte p.146-149

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (amé - Partenaires techniques : propriétaires fonciers, association Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études e (Communautés de communes, communes et Parc natidéveloppeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRII	ec:  énagement forestier, PSG,)  ons de protection de l'environnement, ANVL, en environnement, collectivités locales turel régional), Conseil Général 77, DDT,
- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (amé - Partenaires techniques : propriétaires fonciers, association Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études e (Communautés de communes, communes et Parc natidéveloppeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRII	énagement forestier, PSG,) ons de protection de l'environnement, ANVL, en environnement, collectivités locales turel régional), Conseil Général 77, DDT,
- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (amé - Partenaires techniques : propriétaires fonciers, association - Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études e (Communautés de communes, communes et Parc natidéveloppeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRII	énagement forestier, PSG,) ons de protection de l'environnement, ANVL, en environnement, collectivités locales turel régional), Conseil Général 77, DDT,
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, association Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études e (Communautés de communes, communes et Parc nati développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRII	ons de protection de l'environnement, ANVL, en environnement, collectivités locales turel régional), Conseil Général 77, DDT,
Ushitate	
Habitats	Espèces
- Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à llex et parfois à Taxus (9120) - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) - Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du Cephalanthero-Fagion (9150) - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0)	<ul> <li>Bondrée apivore (A072)</li> <li>Circaète Jean-le-Blanc (A080)</li> <li>Pic mar (A238)</li> <li>Pic noir (A236)</li> <li>Dicrane vert (1381)</li> <li>Taupin violacé (1079)</li> <li>Grand capricorne (1088)</li> <li>Pique- prune (1084)</li> <li>Lucane cerf-volant (1083)</li> <li>Barbastelle d'Europe (1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> </ul>

Descriptions des opérations possibles et des modalités de		re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
		Montant forfaitaire
Conservation d'ilot de sénescence et de vieux bois Objectif: l'action vise à maintenir le maillon essentiel à la régénération de la forêt. Plus de 25% des espèces forestières sont inféodées au vieux bois. L'objectif est d'aboutir à une trame fonctionnelle de vieux bois et cohérente à l'échelle des sites Natura 2000  Le bois mort est une composante essentielle dans la conservation de la diversité et du fonctionnement de l'écosystème forestier.  Trois types d'îlots de vieux bois se distinguent:  - Ilots de sénescence: laisser vieillir un peuplement forestier jusqu'à la mort naturelle et l'effondrement des arbres sans aucune intervention humaine;  - Ilot de vieillissement: maintenir bien au-delà de l'âge habituel de récolte (jusqu'à deux fois cet âge) en conservant la possibilité d'y faire des travaux ou des éclaircies si nécessaire;  - Ilot Natura 2000: laisser vieillir les arbres pendant au moins 30 ans sans intervention.	Contrat forestier :  F22712- Sous- action 1 : arbres sénescents disséminés Sous-action 2 : îlot Natura 2000	Sous action 1: Rémunération du manque à gagner selon le barème régional cidessous; rémunération sur devis* et limitée aux dépenses réelles pour les études et frais d'experts, avec un plafond pour l'ensemble de
Chaque îlot est complémentaire et associé à une faune et une flore particulière.  Conseils et précaution à prendre :	Pour plus de détails, se	
<ul> <li>Positionner des panneaux d'information</li> <li>Les arbres en bordure de chemin doivent faire l'objet de visite épisodique pour éviter tout accident</li> <li>Le minimum demandé est d'aller au-delà des objectifs fixés par l'instruction « biodiversité » de l'ONF c'est-à-dire 1 % d'îlots de sénescence et 2 % d'îlots de vieillissement soit 1 arbre mort/ha et 2 arbres à cavités, vieux ou gros.</li> <li>L'optimum proposé pour la conservation de la faune saproxylique par WWF est de 20 à 30 m³ de bois mort par hectare ou plus de 5 % de biomasse. Cet objectif sera recherché dans les peuplements de gros bois et de très gros bois ou dans les peuplements mâtures.</li> </ul>	référer au cahier des charges type de la mesure F22712 en annexe I page 221	

Durée programmée	30 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5
Designation des arbres et îlots Identification des secteurs remarquables à préserver	- Mise en plac			signés (absence d nalisation	l'intervention)
Indicateurs d'évaluat	ion		Indicateu	rs de suivi (de la	réalisation des mesures)
communautai des arbres dé	floristique des boiseme	onnement	- N	nesure	ayant bénéficié de cette e des ilots Natura 2000 nt des contrats

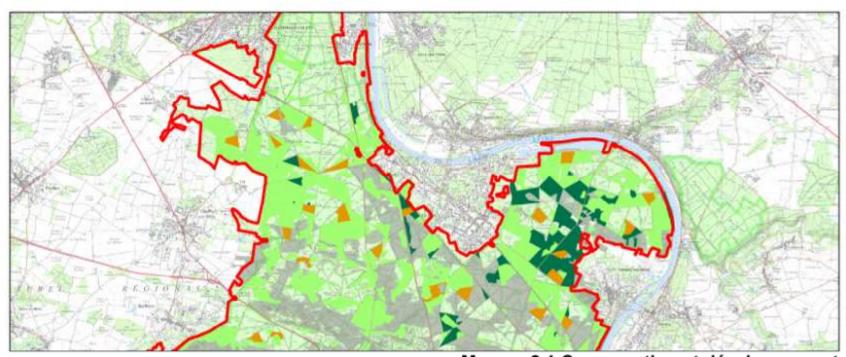
#### Détermination des secteurs d'intervention

Les secteurs d'intervention ont été sélectionnés à partir des données de l'ONF, à savoir :

- Le type de bois (Très gros bois et Gros bois) issue de la carte des peuplements forestiers
- L'intention de mettre en place des îlots de vieux bois. Cette information est issue de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Fontainebleau
- La localisation des Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

La carte est complétée par la présence des habitats d'intérêt communautaire du CBNBP.

Cette carte devrait évoluer avec les schémas d'aménagements forestiers des forêts domaniales des Trois pignons, de Fontainebleau et de la Commanderie.



Mesure 2.1 Conservation et développement des arbres matures, sénescents et morts

### Légende

Carte des peuplements

Très gros bois

Gros bois

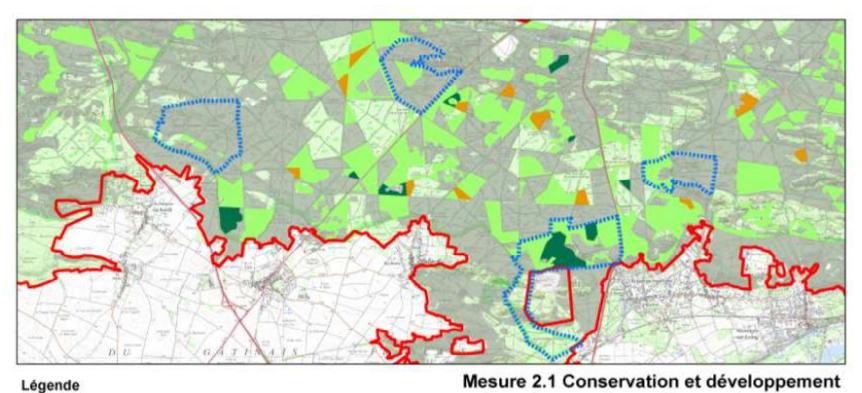
Intention de mise en place d'îlot de vieux bois

Habitats forestiers de la Directive Habitat, Faune, Flore

Périmètre des sites Natura 2000







Légende

Carte des peuplements

Très gros bois

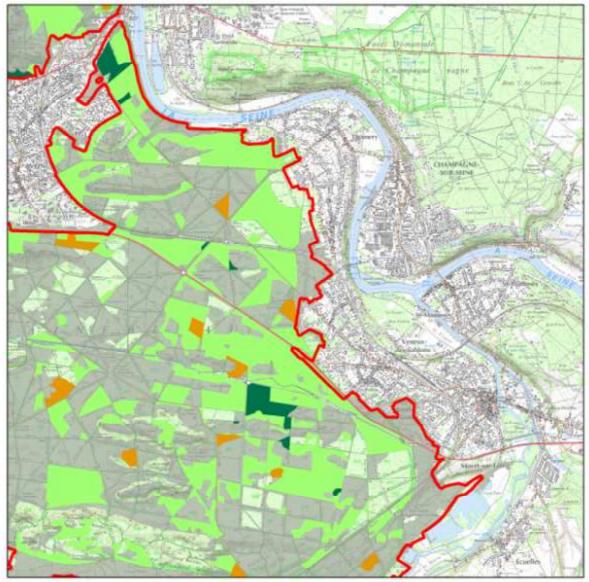
Gros bois

Intention de mise en place d'îlot de vieux bois

Habitats forestiers de la Directive Habitat, Faune, Flore

Réserves Biologiques Intégrales (RBI) Périmètre des sites Natura 2000

des arbres matures, sénescents et morts



Mesure 2.1 Conservation et développement des arbres matures, sénescents et morts





Légende

Carte des peuplements

Très gros bois

Gros bois

Intention de mise en place d'îlot de vieux bois

Habitats forestiers de la Directive Habitat, Faune, Flore

Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

Périmètre des sites Natura 2000





Mesure 2.2	Eviter le tassement des sols	Moyenne
Objectif(s) de développement durable	- O.2. Maintenir voire restaurer la naturalité du milieu fores	stier
Objectif(s) opérationnel(s)	O.2.2. Eviter le tassement des sols	

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0)</li> <li>Tourbières boisées (91D0)</li> </ul>	
Loca	alisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Sur les habitats d'intérêt communautaire concernés		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre					
De	Description des opérations possibles			Montant des aides	
Type de transport  bois >1m³ sur o  distances <150 m  Reprise mécanio  des produits en bo  de route	2, 3 ou 4chevaux ue Attroupage	Description  La charge est traînée à même le sol  Aller chercher les charges en traîne directe, puis les regrouper et les empiler en bord de route			
Déplacement charges lourdes (g bois)  (diamètre max 1 Charge conseillée 2 t)	m	Ensemble de poulies, câbles, et sangles.  Permet l'accessibilité à la charge et la démultiplication des forces.			

Durée programm	iée 5 ans			
Calendrier de réalisation				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
- Identification des secteurs sensibles	- Mise en place de la mesure			
Indicat	eurs d'évaluation	Indicat	eurs de suivi (de la réal	isation des mesures)
<ul> <li>Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés par la mesure</li> </ul>			Nombre et montant des	contrats

#### Détermination des secteurs d'intervention

Les secteurs d'intervention se focalisent principalement sur les habitats forestiers humides. Outre la cartographie des habitats naturels ou semi-naturels du CBNBP, il est impératif de prendre en compte les données pédologique et hydrologique.

Ces données sont en cours d'actualisation avec l'aménagement forestier. La structure animatrice devra intégrer ces nouvelles données.

# Maintenir dans un bon état de conservation les populations de Dicrane vert

Priorité Moyenne

#### Objectif(s) de développement durable

- 0.2. Maintenir voire restaurer la naturalité du milieu forestier
- Objectif(s)
  opérationnel(s)

   0.2.3. Maintenir dans un bon état de conservation le Dicrane vert

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à llex et parfois à Taxus (9120)</li> <li>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)</li> </ul>	- Dicrane vert (1381)
Loc	alisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Dans les Réserves Biologiques Intégrales où est présente l'espèce (La Tillaie, Gros Fûteau et Chêne brûlé,)		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre					
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides			
Débroussaillement manuel Objectif: permettre le bon développement du Dicrane vert  Période d'intervention: entre octobre et mars A l'heure actuelle, les stations connues de Dicrane vert sont en Réserve Biologique Intégrale. Par définition, aucune action ne doit être entreprise dans ces zones.	Contrat forestier F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques Pour plus de détails, se référer au cahier des char- ges type de la mesure F22708 en annexe I page 221	Contrat forestier Rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles ; les devis doivent comprendre les deux techniques avec un plafond de 500 € HT/ha et par passage (correspondant au surcoût).			

Durée programm	née 5 ans			
	C	alendrier de réalisa	ion	
Année 1	Année 2	Année 5		
Indica	teurs d'évaluation	Indicat	eurs de suivi (de la réa	lisation des mesures)
- Etat de conservation du Dicrane vert		rt -	Nombre de contrat sign	né

Mesure 3.1	Promouvoir une sylviculture durable et respectueuse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectif(s) de développement durable	- 0.3. Préserver et restaurer une trame forestière
Objectif(s) opérationnel(s)	O.3.1. Maintenir et restaurer les habitats forestiers en bon état de conservation

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à llex et parfois à Taxus (9120)</li> <li>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)</li> <li>Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du Cephalanthero-Fagion (9150)</li> <li>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0)</li> <li>Tourbières boisées (91D0)</li> </ul>	- Bondrée apivore (A072) - Circaète Jean-le-Blanc (A080) - Pic mar (A238) - Pic noir (A236) - Dicrane vert (1381) - Taupin violacé (1079) - Grand capricorne (1088) - Pique- prune (1084) - Lucane cerf-volant (1083) - Barbastelle d'Europe (1308) - Murin de Bechstein (1323) - Murin à oreilles échancrées (1321) - Grand Murin (1324) - Grand Rhinolophe (1304) - Petit Murin (1307)
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Sur l'ensemble des habitats forestiers		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	e leur mise en œuvi	ě
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Régénérations dirigées		
Objectif : cette action vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt	Contrat forestier	
communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.	F22703-Mise en œuvre de	Contrat forestier
Période d'intervention : toute l'année	régénérations dirigées	Rémunération accordée sur devis* et limitée
Conseils et précaution à prendre :  - La régénération naturelle est à privilégier lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles)  - La régénération réclame souvent du temps La plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des conditions favorables à l'émergence du semis naturel reste inefficace	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure F22703 en annexe I page 221	aux dépenses réelles avec un plafond de 4 000 € HT/ha hors clôture (sur devis).

Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
		1
Cisière étagée  Objectifs: l'amélioration des lisières existantes (bord de pistes et de clairières, lisières externes des massifs et internes face à des enclaves non boisées) par l'aménagement de lisière étagée dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.  La lisière, zone transitoire entre forêt et milieu ouvert, joue un rôle important en matière de biodiversité : refuge, lieu de reproduction et zone de nourrissage d'une faune nombreuse et variée (oiseaux, chauvessouris et autres petits mammifères - belettes, hérissons, renards - reptiles, papillons et autres insectes - abeilles, sauterelles), les lisières sont des écotones, à la frontière d'habitats différents, ainsi que des trames vertes pour les espèces inféodées aux zones ouvertes arboriées (haies, bosquets, vergers). Elles permettent aussi de protéger les peuplements contre le vent, si elles sont perméables, progressives et étagées, et contre le soleil et le gel. Elles constituent enfin un refuge pour les essences pionnières et post pionnières utiles à la recolonisation des surfaces détruites.  Période d'intervention : toute l'année  Conseils et précautions à prendre :  Pour être favorable, la lisière doit adopter une structure irrégulière, composée de plusieurs zones où peuvent se développer différentes strates végétales :  o un manteau arboré peu dense constitué d'espèces pionnières et post-pionnières o un cordon de buissons o un ourlet herbeux.  Il faut veiller à l'étagement et à la structuration de ces zones par une augmentation progressive de la hauteur depuis l'ourlet herbeux jusqu'au peuplement forestier. I déalement, cette structure doit être aussi irrégulière par bouquets dans sa longueur afin de ménager à la fois des zones dégagées et des endroits comportant des arbres plus âgés.  La lisière doit présenter également un caractère sinueux, qui permet une bonne mosaïque ou imbrication d'ourlets herbeux, de frutkées et de manteaux forestiers.  La largeur minimale de la bande buissonnante et du ma	Contrat forestier  F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type de la mesure F22703 en annexe l page 221	Contrat forestier  Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond fixé à 3 000 €/ha pour la première intervention puis 1500 €/ha pour l'entretien. Les devis nécessaires pour la prise en charge par le contrat du débardage ou du surcoût de débardage seront à fournir au stade de l'instruction.
	1	154

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	e leur mise en œuvi	e
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Irrégularisation des peuplements  Objectif: Un peuplement irrégulier se caractérise par un mélange de tiges de dimensions variées : semis, perches, Petits Bois (PB), Bois Moyens (BM) et Gros Bois (GB). Cette action permet à certaines espèces et notamment les chiroptères de trouver de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins.  Période d'intervention: toute l'année  Conseils et précaution à prendre:  - L'état d'irrégularisation ne peut pas être défini comme un état unique et théorique car il existe des situations diverses de structure, de matériel et de composition qui correspondent à des états satisfaisants pour le peuplement, aussi bien sur le plan de la production ou de la pérennité qu'en terme d'accueil des espèces.  - Diverses modalités (notamment en termes de volume) permettent à la fois une conduite des peuplements compatibles avec leur production et leur renouvellement simultanés, et l'amorce d'une structuration. Ces marges de volume seront définies régionalement par grand type de contexte (habitats, classe de fertilité des stations forestières,).  - Pour la mise en œuvre d'une telle conduite du peuplement, les travaux accompagnant le renouvellement du peuplement (travaux dans les semis, les fourrés, les gaulis) pourront être soutenus financièrement.		Contrat forestier  Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 1 000 €/ha, basé sur la surface de la parcelle.

Durée programm	née 5 ans				
		Calendrier d	e réalisatio	n	
Année 1	Année 2	Anne	ee 3	Année 4	Année 5
- Identification des secteurs		- Mise en place de la mesure			
Indicateurs d'évaluation Indicateurs de suivi (de la réalisation des mesures				isation des mesures)	
		vation des d'intérêt		ombre de contrats sign urface contractualisée	

Mesure 3.2	Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux chiroptères
Objectif(s) de développement durable	- 0.3. Préserver et restaurer une trame forestière
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul> <li>0.3.2. Conserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et hivernage des chiroptères</li> </ul>

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :		<ul> <li>Barbastelle d'Europe (1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> </ul>
Loc	alisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Habitat avéré et potentiel des chiroptères		

Descriptions des opérations possibles et des mod	alités de leur mise e	en œuvre
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Coupe forestière sans enjeu de production	Contrat forestion	Contrat forestiers
Objectif: Les activités d'éclaircie ou de permettent de recréer des zones de chasse pour les chiroptères.	Contrat forestier F22705- Travaux de	Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec les
<u>Période d'intervention : toute l'année</u>	marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de	plafonds suivants : - pour les opérations ne
Conseils et précaution à prendre :  - Avant la coupe, vérifier si aucune espèce n'est présente	production	concernant pas les têtards : <b>3 500 € HT/ha</b>
soit en période de reproduction soit en période d'hivernage (anfractuosités, fentes) - Baliser les secteurs présentant un enjeu floristique	Pour plus de détails, se référer au cahier des	si les produits de coupe sont laissés sur place et 4 000 € HT/ha si les
<ul> <li>Informer le grand public de l'atilité de l'action</li> <li>Le pâturage ou une fauche peuvent être mis en place pour entretenir ces zones de chasse</li> <li>Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux</li> </ul>	charges type de la mesure F22705 en annexe I page 221	produits de coupe sont transférés hors de la zone éclairée, - pour les opérations concernant les arbres têtards: 100 € HT/arbre

Durée programm	ée 5 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Anne	ee 3	Année 4	Année 5
- Identification des secteurs	- Mise en place de la mesure				
Indicateurs d'évaluation			Indicateu	irs de suivi (de la réa	lisation des mesures)
- Evaluation de l'état de conservation des espèces de chiroptère			ombre de contrats sig urface contractualisée		

# IX.3.4 Milieux aquatiques

Mesure 5.2	Maintenir un réseau fonctionnel de mares  Priorite Très faible
Objectif(s) de développement durable	- 0.5 entretenir et restauration d'un rèseau de mare fonctionnel
Objectif(s) opérationnel(s)	- O.5.2 Identifier et caractériser le réseau fonctionnel de mares

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) (3110)</li> <li>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)</li> <li>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140)</li> <li>Mares dystrophes naturelles (3160)</li> </ul>	<ul> <li>Flûteau nageant (1831)</li> <li>Triton crêté (1166)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Barbastelle d'Europe 1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> </ul>
Localisation - Périmètre d'application préférentiel :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Se réf	érer au plan de gestion de Mme LIRON	

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre			
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides	
Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides  Objectif: L'objectif du curage est de rajeunir des milieux confinés, de permettre d'initier un nouveau cycle de développement biologique et de retrouver la capacité hydraulique du réseau. Il s'agit ainsi d'éviter le comblement des mares et donc de maintenir ou de restaurer leurs fonctionnalités écologiques et hydrologiques (rôle de tampons et filtres)  Période d'intervention: Octobre à janvier  Conseils et précaution à prendre:	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32312P et R- curage locaux des canaux et fossé dans les zones humides	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le	
<ul> <li>Eviter le « curage à blanc », c'est-à-dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux</li> <li>Enlever les sédiments par tronçon en étalant le travail sur plusieurs mois ou année pour permettre la recolonisation par la végétation de la partie mis à nue</li> <li>Ne pas surcreuser afin de respecter le calibre des fossés</li> <li>Réensemencer la couche superficielle du fond du fossé en réétalant les premiers centimètres de vase extraite qui contient les graines, les boutures et la microfaune.</li> <li>Nota bene : Les opérations de gestion sous soumis à la réglementation au titre de la loi sur l'eau</li> </ul>	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type à la mesure A 32312P et R en annexe II page 247	service instructeur)	

Durée programm	née 5 ans				
		alendrier de re	ealisatio	n	
Année 1	Année 2	Année 3	3	Année 4	Année 5
- Diagnostic et sélection des secteurs		- Mise	en place	e de la mesure	
Indica	teurs d'évaluation	Ir	ndicateu	rs de suivi (de la réa	lisation des mesures)
<ul> <li>Evaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</li> <li>Remontée du niveau de la nappe</li> </ul>				ombre de contrats sig ombre de mares contr	

	Création et rétablissement de mares	Moyenne		
Objectif(s) de développement durable	- O.5 Entretien et restauration d'un réseau de mare fonction	- 0.5 Entretien et restauration d'un réseau de mare fonctionnel		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul> <li>O.5.3. Maintenir voire restaurer dans un bon état de cor aquatiques</li> </ul>	nservation les milieux		

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) (3110)</li> <li>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)</li> <li>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140)</li> <li>Mares dystrophes naturelles (3160)</li> </ul>	<ul> <li>Flûteau nageant (1831)</li> <li>Triton crêté (1166)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Barbastelle d'Europe 1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> </ul>
Localisation - Périmètre d'application préférentiel :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Se réf	érer au plan de gestion de Mme LIRON	

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise enœuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Création ou rétablissement de mares ou d'étangs		
Objectif: Cette mesure contribue à la diversité des habitats naturels disponibles sur le site Natura 2000, ce qui permet d'accueillir plus d'espèces, en particulier plus d'insectes, d'amphibiens ressources alimentaires de nombreuses espèces du site Natura 2000.  Période d'intervention: Les travaux seront réalisés hors période de reproduction des amphibiens (du 15 septembre au 15 février).  Conseils et précaution à prendre:  - Un diagnostic parcellaire sera réalisé par la structure animatrice et précisera le type de mares qu'il peut être intéressant de	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32309P Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier
réaliser sur la parcelle (mare végétalisée pour les espèces de milieux mâtures ou mouillère-mare non végétalisée pour les espèces pionnières).  - Le profil des berges sera en pente douce. La dimension maximale de la mare sera de 300 m².  - La végétalisation naturelle sera préférée, toutefois des plantations peuvent être envisagées à partir des essences locales.  - Rechercher l'irrégularité du contour des berges (accroissement des milieux favorables à une végétation diversifiée, propice à la reproduction des amphibiens).  - Il est préférable de creuser la mare sur un sol naturellement imperméable (argileux) pour éviter le recours au géotextile  - Ci-dessous, un exemple d'aménagement de mare	Contrat Natura forestier F22702- Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)  Contrat Natura
Profondeur centrale = 1,5 à 2 m  Berge en pente faible (2/5 ou moins)  Cuvette centrale d'env.  3 à 4 m de diamètre  1 argent de la zone en ent finale : che 12 m  argent de la zone de na basa. Che 12 m	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges ty pe des mesures A 32309P en annexe II page 247 et F22702 en annexe I page 221	2000 forestier  Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 40€ HT/ m2 de mare pour la restauration de mare.
Source: biotope©		

Durée programm	ée 5 ans			
	Ca	alendrier de réalis	ation	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Diagnostic et sélection des secteurs	- Mise en place de la mesure			
Indicat	eurs d'évaluation	Indica	iteurs de suivi (de la réa	lisation des mesures)
<ul> <li>Evaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</li> <li>Remontée du niveau de la nappe</li> </ul>			Nombre de contrats sig Nombre de mares conti	nés ractualisées

	Entretien de mares	Priorité Forte
Objectif(s) de développement durable	- O.5 Entretien et restauration d'un réseau fonctionnel de n	nares
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul> <li>O.5.3. Maintenir voire restaurer dans un bon état de co- aquatiques</li> </ul>	nservation les milieux

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG..)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) (3110)</li> <li>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)</li> <li>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140)</li> <li>Mares dystrophes naturelles (3160)</li> </ul>	<ul> <li>Flûteau nageant (1831)</li> <li>Triton crêté (1166)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Barbastelle d'Europe 1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> </ul>
Localisation - Périmètre d'application préférentiel :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Se réf	érer au plan de gestion de Mme LIRON	

Descriptions des opérations possibles et des modalités de	leur mise en œuv	re
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Entretien de mares ou d'étangs	Contrat Natura 2000 non agricole non for estier	Contrat Natura 2000 non agricole
Objectif: Cette mesure contribue au maintien de la diversité des habitats naturels disponibles sur le site Natura 2000, ce qui permet d'accueillir plus d'espèces, en particulier plus d'insectes, d'amphibiens, ressources alimentaires de nombreuses espèces du site Natura 2000	A32309R - Entretien de mare ou d'étangs	non forestier Facture (plafonnée au montant du devis
<u>Période d'intervention : entre octobre et février</u> <u>Conseils et précaution à prendre :</u>	Contrat Natura forestier F22702-Création	retenu par le service instructeur)
<ul> <li>Intégrer le plan de gestion des mares réalisé par Marie Liron au DOCOB;</li> <li>Une réflexion sur l'entretien des mares doit être engagée étant</li> </ul>	ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Contrat Natura 2000 forestier
donné la nature très différentes de celles-ci (mare de plaine, de platière etc)  Intervenir de manière préventive plutôt que curative  Préférer des interventions douces et répétées à une intervention « lourde »  Absence d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles.  Aucune espèce exotique ne doit être introduite (espèces animales ou végétales).	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type à la mesure A 32309R en annexe II page 247 et F22702 en annexe I page 221	Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 40€ HT/ m2 de mare pour la restauration de mare.

Durée programm	iée 5 ans					
	Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Anné	e 3	Année 4	Année 5	
- Diagnostic et sélection des secteurs		- Mis	se en place	de la mesure		
Indicat	eurs d'évaluation		Indicateu	rs de suivi (de la réal	isation des mesures)	
espèces e communauta		vation des d'intérêt		ombre de contrats sigr ombre de mares contr		

Mesure 5.3c	Entretien des marais inondés	Moyenne	
Objectif(s) de développement durable	- O.5 Entretien et restauration d'un réseau de mare fonction	.5 Entretien et restauration d'un réseau de mare fonctionnel	
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul> <li>O.5.3. Maintenir voire restaurer dans un bon état de col aquatiques</li> </ul>	nservation les milieux	

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :	<ul> <li>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) (3110)</li> <li>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)</li> <li>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (3140)</li> <li>Mares dystrophes naturelles (3160)</li> </ul>	<ul> <li>Flûteau nageant (1831)</li> <li>Triton crêté (1166)</li> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Barbastelle d'Europe 1308)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> </ul>
Localisatio	on - Périmètre d'application préférentiel :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Marais	de Baudelut	
- Marais	de Larchant	
- Plaine	de Sorques	
- Se réf	érer au plan de gestion de Mme LIRON	

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides		
Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles  Objectif : l'action vise à faucher les hydrophytes et les hélophytes afin de restaurer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation  Période d'intervention : octobre à février  Conseils et précaution à prendre :  - Conserver des zones refuges pour les insectes et les batraciens  - Baliser les îlots à conserver  - Analyser les rémanents pour déterminer leur devenir  - Conserver les rémanents pendant quelques jours sur le site pour que la faune aquatique puisse repartir dans les milieux aquatiques  - Evacuation des rémanents ou les régalager sur des zones à faible valeur patrimoniale  - L'action doit être modérée et réalisée sur de petites surfaces  - Le faucardage peut être manuel ou mécanique  - L'action doit suivre une programmation dans l'espace et le temps  - Intégrer dans la démarche les usagers des secteurs concernés (chasseurs)	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32310R- Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges ty pe à la mesure A 32310R en annexe II page 247	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instruc teur)		

Durée programm	iée 5 ans					
	Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
- Diagnostic et sélection des secteurs		- Mise en plac	e de la mesure			
Indicat	teurs d'évaluation	Indicate	urs de suivi (de la réali	isation des mesures)		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Nombre de contrats sign surfaces concernées par			

# IX.3.5 Milieux cavernicoles

Mesure 6.1	Limiter la fréquentation dans les sites d'hibernation des chiroptères		
Objectif(s) de développement durable	- O.6 Préserver les sites d'hibernation des chiroptères		
Objectif(s) opérationnel(s)	- 0.6.1. Limiter la fréquentation dans les sites d'hibernation		

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

	Habitats	Espèces
Habitats et espèces concernés :		<ul> <li>Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>Grand Murin (1324)</li> <li>Grand Rhinolophe (1304)</li> <li>Petit Murin (1307)</li> <li>Murin de Bechstein (1323)</li> </ul>
Loc	alisation - Périmètre d'application :	Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Carrière du Puiselet		

Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  Objectif: Assurer la tranquillité des chiroptères en période d'hibernation  Période d'intervention: mi-avril à mi-septembre  Conseils et précaution à prendre:  - Pose de panneaux d'information  - Garder un accès pour les opérations de suivi et de surveillance avec un système de fermeture  - Réaliser des visites périodiques  - Informer et sensibiliser les associations de spéléologie  - 3 types de système peuvent être utilisés: la pose de grille avec porte une grille avec des barreaux coulissants et un périmètre grillagé  - Consulter les associations locales (ANVL, Seine-et-Marne me	Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
d'aménagements des accès  Objectif: Assurer la tranquillité des chiroptères en période d'hibernation période d'intervention: mi-avril à mi-septembre  Conseils et précaution à prendre:  - Pose de panneaux d'information  - Garder un accès pour les opérations de suivi et de surveillance avec un système de fermeture  - Réaliser des visites périodiques  - Informer et sensibiliser les associations de spéléologie  - 3 types de système peuvent être utilisés: la pose de grille avec porte une grille avec des barreaux coulissants et un périmètre grillagé  - Consulter les associations locales (ANVL, Seine-et-Marne	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides			
Objectif: Assurer la tranquillité des chiroptères en période d'hibernation  Période d'intervention: mi-avril à mi-septembre  Conseils et précaution à prendre:  - Pose de panneaux d'information  - Garder un accès pour les opérations de suivi et de surveillance avec un système de fermeture  - Réaliser des visites périodiques  - Informer et sensibiliser les associations de spéléologie  - 3 types de système peuvent être utilisés: la pose de grille avec porte une grille avec des barreaux coulissants et un périmètre grillagé  - Consulter les associations locales (ANVL, Seine-et-Marne					
Conseils et précaution à prendre :  - Pose de panneaux d'information  - Garder un accès pour les opérations de suivi et de surveillance avec un système de fermeture  - Réaliser des visites périodiques  - Informer et sensibiliser les associations de spéléologie  - 3 types de système peuvent être utilisés : la pose de grille avec porte une grille avec des barreaux coulissants et un périmètre grillagé  - Consulter les associations locales (ANVL, Seine-et-Marne	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier				
<ul> <li>Pose de panneaux d'information</li> <li>Garder un accès pour les opérations de suivi et de surveillance avec un système de fermeture</li> <li>Réaliser des visites périodiques</li> <li>Informer et sensibiliser les associations de spéléologie</li> <li>3 types de système peuvent être utilisés : la pose de grille avec porte une grille avec des barreaux coulissants et un périmètre grillagé</li> <li>Consulter les associations locales (ANVL, Seine-et-Marne me</li> </ul>					
1	A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type à la mesure A 32324P en annexe II page 247	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)			

Durée programmé	e 5 ans				
Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 1 Année 2 Ann			Année 4	Année 5
- Détermination des secteurs d'intervention	- Mise en œu	- Mise en œuvre de la mesure			
Indicateurs d'évaluation			Indicateu	irs de suivi (de la réal	isation des mesures)
<ul> <li>Etat de conservation des populations de chauves-souris (présence/absence, période, nombre etc)</li> </ul>			Nombre de contrats sig Nombre de cavités ferr		

## IX.3.6 Mesures transversales

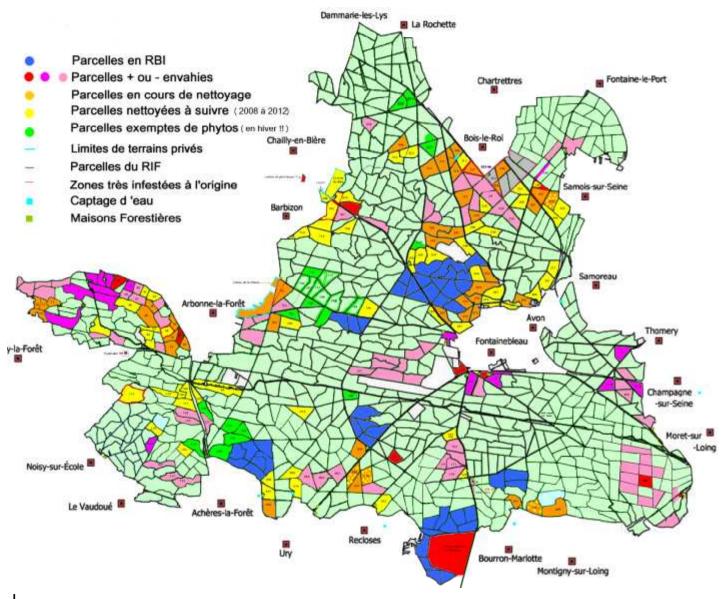
Mesure 7.1	Contenir voir éliminer les espèces invasives	Priorite Moyenne
Objectif(s) de développement durable	<ul> <li>O.7 Maintenir des espèces et des habitats d'intérêt communétat de conservation</li> </ul>	nautaire dans un bon
Objectif(s) opérationnel(s)	O.7.1. Contenir voire éliminer les espéces invasives	

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

Habitats et espèces	Habitats	Espèces
concernés :	- Ensemble des Habitats	- Ensemble des espèces
Localisation - Périmètre d'application préférentiel :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Carte p.171		

Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  Objectif: Améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire  Période d'intervention: A adapter suivant le cycle biologique de l'espèce visée  Conseils et précaution à prendre:  - Prendre contact avec l'association ASABEPI qui réalise des chantiers d'élimination d'espèces exotiques envahissantes.  - Compléter et affiner la carte élaborée par ASABEPI  - Etablir un programme d'actions  - Adapter le protocole d'élimination en fonction des espèces  - Informer et sensibiliser les propriétaires privés à la problématique de ces espèces  - Avant le chantier: repérer les espèces exotiques envahissantes et matérialiser les zones de présence  - Après le chantier: nettoyage des machines pour éviter toute propagation des boutures ou graine  - Ne pas utiliser la lutte chimique  Chaque secteur concerné par cette action devra faire l'objet d'un suivi avant et après travaux	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  Contrat Natura forestier F22711- Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  Pour plus de détails, se réferer au cahier des charges ty pe aux mesures A32320P en annexe Il page 247 et R et F22711 en annexe I page 221	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)  Contrat Natura 2000 forestiers Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 5 000 € HT/ha

Durée programmé	e 5 ans					
	Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3		Année 4	Année 5	
- Détermination des secteurs prioritaires		Mise en place de la mesure				
Indicate	Indicateurs d'évaluation			irs de suivi (de la réa	disation des mesures)	
- Suivi de l'évolution de ces espèces				Nombre de contrats si Nombre de parcelles d	<u> </u>	



Carte 1: Localisation des espèces exotiques envahissantes sur le site de Fontainebleau réalisé par ASABEPI

# Mesure 9.1 Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 Objectif(s) de développement durable Objectif(s) opérationnel(s) Objectif(s) opérationnel(s) Sensibiliser la population locale du site Natura 2000 et de ses enjeux richesses du site

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques: propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

Habitats et espèces	Habitats	Espèces
concernés :	- Ensemble des habitats	- Ensemble des espèces
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire concerné estimé :
- Sur l'ensemble du site		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides		
Information et communication  Objectif: l'information et la sensibilisation du grand public, des usagers et des propriétaires permettent une prise de conscience générale sur l'intérêt de préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier  A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service		
Période d'intervention : toute l'année  Conseils et précaution à prendre :	Contrat Natura 2000 forestier F22714- Investissements visant à informer	instructeur)  Contrat Natura 2000 forestier Rémunération accordée sur devis* et limitée		
<ul> <li>Se référer au plan de communication</li> <li>Période d'intervention pour les travaux : périodes de moindre sensibilité pour les habitats et espèces (à préciser dans le cahier technique annexé au contrat)</li> <li>Les secteurs à signaler sont notamment les secteurs abritant des espèces et/ou habitat d'intérêt communautaire sensibles au dérangement</li> <li>NB : ces mesures ne sont mobilisables qu'en complément d'une autre mesure</li> </ul>	Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type des mesures F22714 en annexe I page 221 et A 32326P en annexe II page 247	devis* et limitee aux dépenses réelles avec un plafond de 3 000 € HT/panne au (conception, fabrication, pose, déplacement, rebouchage des trous) et maintenance pendant la durée du contrat.		

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations possibles			Modalité d mise en œuv			
Durée programm	ée 5 ans				•	
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2 Anne			ée 3	Année 4	Année 5
	Mise en place de la mesure					
Indicateurs d'évaluation			Indicateurs de suivi (de la réalisation des mesures)			
- Implication des acteurs locaux dans le dispositif Natura 2000 - Les comptes rendus des réunions			·			

Mesure 9.2	Maîtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles			
Objectif(s) de développement durable	- 0.9 Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux			
Objectif(s) opérationnel(s)	- 0.9.2. Maïtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles			

- Ensemble des politiques d'aménagement du territoire (aménagement forestier, PSG, ...)
- Partenaires techniques : propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement, ANVL, Seine-et-Marne Environnement, bureaux d'études en environnement, collectivités locales (Communautés de communes, communes et Parc naturel régional), Conseil Général 77, DDT, développeurs et porteurs de projets d'aménagements, DRIEE, FDC 77, ONCFS, ONF, CRPF

Habitats et espèces	Habitats	Espèces		
concernés :	- Ensemble des Habitats	- Ensemble des espèces		
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire concerné estimé :		
- Sur l'ensemble du site				

Descriptions des opérations possibles et des modalités de leur mise en œuvre				
Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides		
Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire  Objectif: maîtriser la fréquentation au sein des secteurs comprenant des habitats naturels ou des espèces d'intérêt communautaire sensibles à tous types de perturbation (dérangement, piétinement, érosion, abroutissement, dépôts d'ordures)  Période d'intervention: Toute l'année  Conseils et précaution à prendre:  Réaliser un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs du territoire sur l'élaboration d'un programme d'action  Cibler et hiérarchiser les points noirs de la fréquentation  Pose de panneaux d'information  Dans le cas où la solution retenue serait l'installation de clôture, une attention particulière devra être portée à l'utilisation de dispositifs ne perturbant les continuités écologiques. Les grillages à petites mailles seront ainsi proscrits. D'une manière générale, le grillage ne devra être utilisé que dans les seuls cas où aucune autre solution technique ne peut être envisagée. Des techniques alternatives (fossés en eau, écran végétal dense) seront envisagées	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32324P- Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  Contrat Natura 2000 forestier F22710- Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire  Pour plus de détails, se référer au cahier des charges type des mesures A 32324P en annexe II page 247 et F22710 en annexe I page 221	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier Facture (plafonnée au montant du devis retenu par le service instructeur)  Contrat Natura 2000 forestier Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles avec les plafonds suivants: - 100 € HT/ml de voirie supplémentaire pour les routes, pistes empierrées - 30 € HT/ml de voirie supplémentaire pour les pistes non empierrées - 3 000 € HT l'ouvrage de franchissement permanent (passage busé) ou temporaire (kit mobile)		

Durée programm	ée 5 ans					
Calendrier de réalisation						
Année 1	Année 2 Année 3		ėe 3	Année 4	Année 5	
Sélection des secteurs d'intervention	Mise en œuvre de la mesure					
Indicateurs d'évaluation Indi				Indicateurs de suivi (de la réalisation des mesures)		
<ul> <li>Implication des acteurs locaux dans le dispositif Natura 2000</li> </ul>			<ul> <li>Nombre de panneaux concernés par l'action</li> <li>Les comptes rendus des réunions</li> </ul>			